

Mise en place d'un bateau à passagers en Seine Amont

Ile de France – Essonne (91)



Bateau Renoir Corbeil-Essonnes – ISSA Estelle - Mai 2014

ISSA Estelle
Stage de découverte
DA3 – 2013 - 2014

Tuteur : Mindjid Maizia

Mise en place d'un bateau à passagers en Seine Amont

Ile de France – Essonne (91)

Avertissement

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je souhaite adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidé, soutenu, encouragé et renseigné tout au long de mon travail.

Un remerciement à mon tuteur Mindjid Maizia. Par sa franchise, sa rigueur, il a su me diriger tout au long de l'élaboration de mon projet. Son regard objectif, son approche scientifique m'ont inculqué la méthodologie d'un projet.

Merci à toute l'équipe des professeurs et en particulier à Cathy Savourey pour son dynamisme et ses recommandations au cours des séances de TD.

Un remerciement à toutes les personnes qui ont pu me renseigner. Aux différents interlocuteurs de VNF, Ports de Paris, des services de la Direction régionale et interdépartementale l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA). Merci à tous ceux qui m'ont renseigné, pour le temps qu'ils m'ont consacré, leur disponibilité et leur amabilité.

Enfin, un grand remerciement à ma famille, source d'inspiration. Ils m'ont soutenu dans l'élaboration de mon projet. Le temps, leurs conseils m'ont aidé durant toute mon étude.

Sommaire

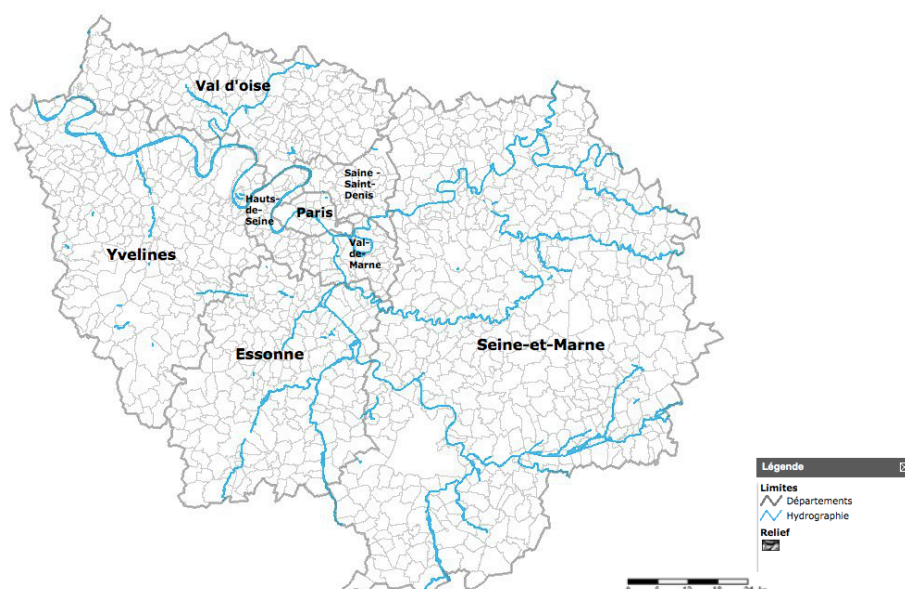
Introduction	6
I. Le tourisme fluvial en Ile de France	8
A. Un constat : des besoins au niveau du secteur fluvial et touristique ...	8
1. Déficit touristique de la plaisance professionnelle en Seine amont	8
2. Le tourisme en Essonne, une offre à renforcer, une demande des franciliens.....	10
B. Les objectifs du projet	14
1. Le fleuve : Faire connaître le fleuve, favoriser son accès par le public, combler le déficit de bateau à passagers en Seine amont	14
2. Renforcer le tourisme en Essonne.....	15
C. Des ressources exploitables dans le domaine touristique et fluvial	16
1. La Seine, le fleuve est une ressource naturelle utilisable pour le tourisme.....	16
2. Deux sites touristiques : La Base de loisirs du Port aux cerises et Corbeil-Essonnes.....	18
3. Les escales fluviales pour bateaux à passagers	26
D. Contraintes	31
1. Les réglementations du domaine fluviale	31
2. Les écluses	32
3. Nouvelles normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite..	34
4. PLU de Corbeil-Essonnes.....	35
II. Mise en place d'un service de bateau à passagers	36
A. Description de l'activité mise en place	36
1. Public et activités	36
2. Description des activités.....	37
B. Bateau et lieux d'escales	38
1. Lieu de navigation	38
2. Réaménagement de l'escale du Port Saint-Nicolas à Corbeil-Essonnes	40
C. L'aspect matériel	43
D. L'aspect temporel	44
III. Limites du projet	45
A. Limites liées au déficit de plaisance professionnelle en seine amont	45
B. Limites liées au déséquilibre du tourisme en Essonne	46
Conclusion	47
IV. Annexes	52

Introduction

Le tourisme fluvial, est un secteur d'activités qui regroupe promenades, croisières fluviales de plusieurs jours, location de bateaux ainsi que toutes les activités qui se pratiquent le long du fleuve comme, des ballades pédestres, ou des visites d'ouvrages ou de musées le long de celui-ci.

La région d'Ile de France, est située au carrefour de nombreuses voies fluviales, et dispose de 700 km de voies navigables. De par sa localisation et son ouverture sur la mer, le bassin de la Seine est fortement soumis à la navigation commerciale et au passage de nombreux bateaux de plaisance.

Carte de l'Ile de France



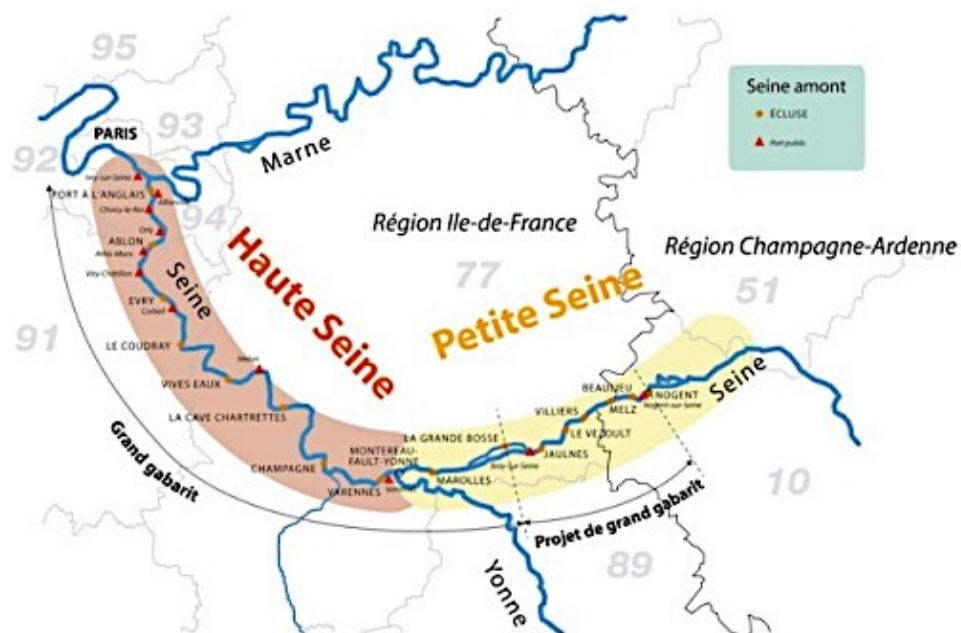
Source : IAU, ISSA Estelle –Mai 2014

Prenant sa source dans le plateau de Langres, la Seine est le deuxième fleuve le plus long de France. Le bassin de la Seine est ainsi découpé :

- Seine aval du Havre à Paris
- Seine amont de Paris à Marcilly

En amont on distingue :

- La Haute Seine sur 98 km de Paris Arsenal à Montereau
- La petite Seine aval de Montereau à Nogent sur Seine
- La petite Seine amont de Nogent sur Seine à Marcilly



Découpage de la Seine amont – <http://www.bassindealseine.vnf.fr/> - Mai 2014

La gestion du domaine fluvial en Ile de France est assez complexe. L'établissement public, Voies navigables de France (VNF) a en charge la gestion de 6700km de voies d'eau en France. Il est subdivisé en 7 directions territoriales.

La Direction Territoriale Bassin de la Seine (DTBS) couvre 6 régions et 19 départements dont l'Ile de France. Ce réseau navigable comprend la Seine, l'Oise, la Marne, L'Aisne la Loire aval ainsi que des canaux de champagne et de Picardie. La DTBS est organisée en 4 arrondissements eux même divisés en subdivisions territoriales et techniques dont la subdivision de Melun, en charge des voies navigables du territoire concerné par mon projet.

Cependant, de nombreux territoires et équipements ont été cédés, dans le cadre de concessions, au Port autonome de Paris (PAP). Actuellement la plupart des zones portuaires ayant un but industriel ou touristique sont sous la gestion de Ports de Paris, alors que VNF va assurer la gestion des berges de la Seine et du reste du réseau fluvial.

Le territoire d'étude de mon projet se limite au département de l'Essonne. Situé dans le sud de la région d'Ile de France, le département s'étend sur 1804,4km². Il est divisé en 196 communes. Bien que la partie nord du département soit plus urbanisée que la partie sud, l'ensemble du département bénéficie d'un cadre verdoyant. Il est traversé par de nombreux cours d'eau telle que l'Oise, l'Essonne, l'Orge et aussi la Seine. L'eau fait partie prenante de l'identité du territoire générant un tourisme fluvial à développer, thème que se propose d'aborder mon projet.

I. Le tourisme fluvial en Ile de France

A. Un constat : des besoins au niveau du secteur fluvial et touristique

1. Déficit touristique de la plaisance professionnelle en Seine amont.

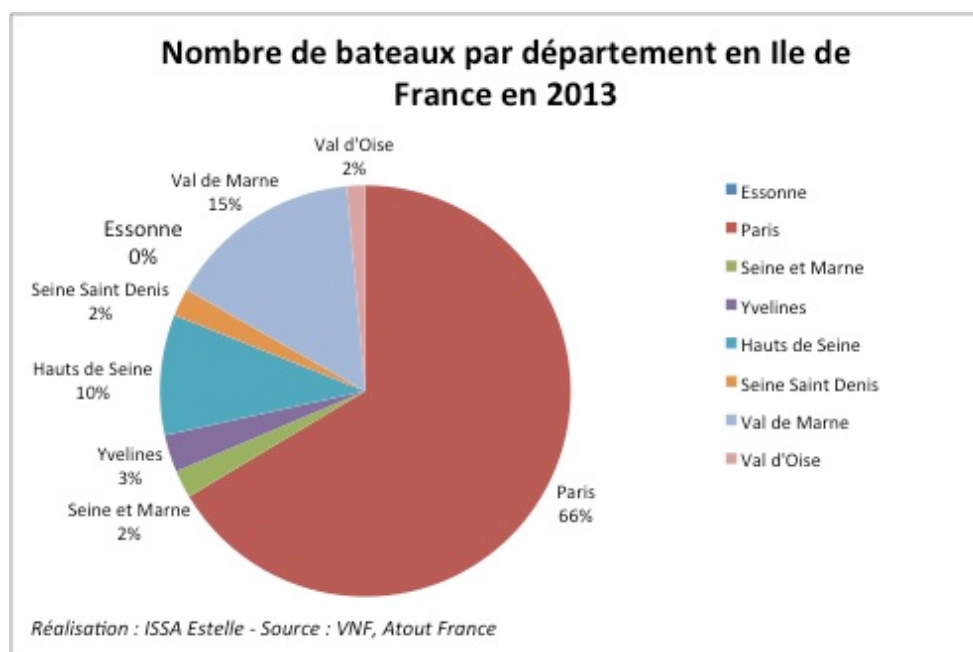
A l'inverse du tronçon de Seine aval qui bénéficie depuis longtemps d'une image touristique fluviale, celui de Seine amont souffre d'un déficit touristique fluvial. On distingue généralement deux types de plaisance, plaisance privée et plaisance professionnelle. Alors que la plaisance professionnelle regroupe les bateaux à passagers, comme les navettes fluviales, bateaux promenade, bateaux hôtels ou encore paquebots fluviaux, le terme plaisance privée fait référence aux particuliers possédant leur propre bateau. De plus, différents types de bateaux sont à même de pouvoir recevoir du public, parmi eux on distingue, les bateaux passagers. Il s'agit de bateaux pouvant accueillir entre 6 et 1500 visiteurs pour une durée plus ou moins longue. Les visiteurs embarquent pour des croisières de plusieurs jours ou simplement le temps d'une promenade en bateau de courte durée inférieure à une journée sans hébergement et parfois même sans restauration. Ces derniers sont qualifiés de « bateaux promenade ». En une saison, un bateau francilien transporte 65420 passagers. Cependant, il s'avère que le tourisme fluvial est souvent limité à Paris intramuros.

Actuellement, en Ile de France, les franciliens ne conçoivent pas la Seine comme un lieu de loisirs mais plutôt comme une voie de transports.

En effet, observons le nombre de bateaux de plaisance professionnelle et privée ayant passé les écluses en Seine amont et celles en Seine aval en 2012 et 2013 dans un rayon de 100km de Paris. En 2013, selon les chiffres communiqués par le service du bassin de la Seine de VNF, on constate que le nombre de bateaux de plaisance privée et professionnelle en Seine aval et Seine amont est le même à 2,2% près. Cependant malgré ce nombre équivalent de bateaux, la nature de cette plaisance varie fortement entre les deux tronçons de la Seine. La plaisance professionnelle ne représente que 13% du trafic plaisancier global en Seine amont contre 51% en Seine aval. Même constat en 2012 : la plaisance professionnelle ne représentait que 10% du trafic plaisancier global en Seine amont contre 45% en Seine aval. Ainsi, le trafic est plutôt de nature privée en Seine amont alors qu'il est de nature professionnelle en Seine aval. En Seine amont, c'est au niveau de la plaisance professionnelle qu'il faut mettre en œuvre une démarche pour résoudre ce déficit d'activités¹.

¹ Voir annexe « fréquentation des écluses 2012/2013 en annexe

En Essonne, le constat et encore pire.

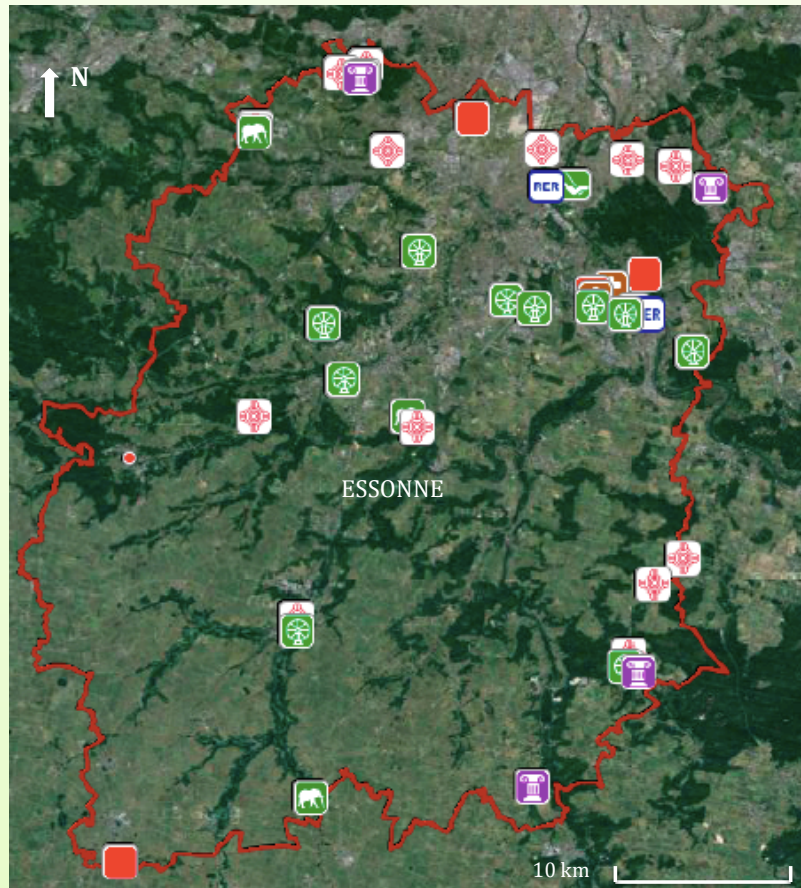


Il n'existe aucune compagnie, proposant des promenades, propre à l'Essonne. Les bateaux se trouvent pour la majorité à Paris qui, avec 25 opérateurs en activités, concentre 66% de l'activité de bateaux promenade. D'autres départements d'Ile de France bénéficient de la présence d'opérateurs comme « Bateau ville de Melun » (à Melun), « Larguez les amarres » (à Saint Mammès), mais ceux-ci ne font que ponctuellement des escales en Essonne, la majeure partie de leur parcours se situant dans le département voisin à la limite de l'Essonne. Le déficit de promenade en bateau en Essonne est ainsi notable.

2. Le tourisme en Essonne, une offre à renforcer, une demande des franciliens

a) L'importance de la filière parcs et jardins, un besoin de diversifier

Carte du tourisme en Essonne 2014, mis à part les parcs et jardins



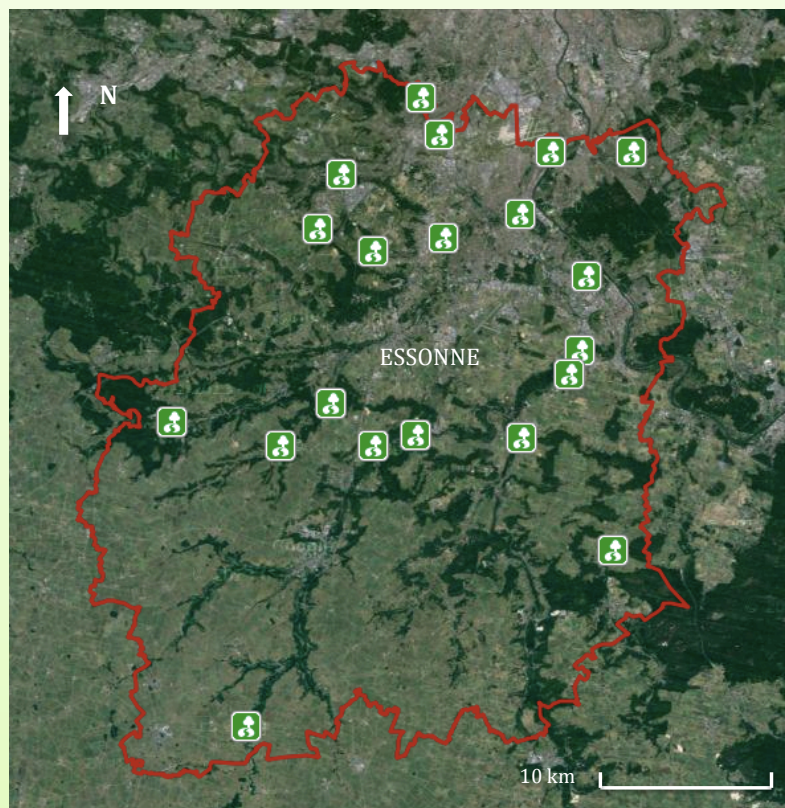
	Patrimoine		Patrimoine religieux
	Loisirs en famille		Tourisme à cheval
	Karting, base de loisirs		RER Juvisy/ Corbeil-Essonnes
	Base de loisirs de Draveil		Musée du château de Dourdan
	Patrimoine technique		Limite départementale

ISSA Estelle - Mai 2014 - Source ; <http://www.tourisme-essonne.com>, Google map

Le tourisme en Essonne est lié à 50% aux équipements culturels et aux loisirs. La clientèle des sites touristiques de l'Essonne vient au sein du département pour la visite de monuments, parcs et jardins, découverte de villes, ou encore shopping.

Au regard de la carte de répartition des loisirs en Essonne ci-dessus, il est vite fait de constater un déséquilibre au sein du département. L'offre de sites touristiques et de loisirs se concentre essentiellement au nord du département laissant le sud en déficit touristique. On observe des sites touristiques, qui sont pour une grande partie, des sites de loisirs en famille, ou des éléments de patrimoine historique ou religieux.

Carte des parcs et jardins de l'Essonne en 2014



Parcs et jardins



Limite départementale

ISSA Estelle - Mai 2014 - Source ; <http://www.tourisme-essonne.com>, Google map

Selon le comité départemental du tourisme en Essonne, c'est plus de 20 parcs et jardins qui sont actuellement recensés au sein du département en tant que sites de loisirs, lieux touristiques. Ces sites localisés sur la précédente carte, sont aussi bien des jardins de collection, jardins historiques ou encore jardins de biodiversité ou parcs en ville. Le département a depuis quelques années, centré le développement du tourisme sur cette filière. L'Essonne bénéficie en effet d'un cadre verdoyant. En effet, on dénombre, huit forêts départementales, cinq forêts domaniales, et quatre forêts régionales. La commune de Draveil de 28500 habitants, bien que situé au nord du département, compte près de 53% de sa surface en espace agricoles de forêt.

Cependant le schéma du développement du tourisme et des loisirs en Essonne 2012-2016, met en avant un objectif, celui de diversifier le tourisme en Essonne, tout en continuant à valoriser la filière parcs et jardins. Il s'agit de créer de nouveaux sites de loisirs, et de mettre en valeur les sites déjà existants pour faire découvrir le patrimoine de l'Essonne.

b) Une demande de loisirs des familles et des franciliens

Un autre besoin peut être identifié, celui de la forte demande des franciliens et des familles du département à la recherche de loisirs à moindre frais. En effet, au sein même de Paris la clientèle est plus touristique, avec des compagnies comme les bateaux-mouches, ou les bateaux parisiens attirant plus les étrangers, que les franciliens. Dans le reste de l'île de France c'est le contraire. On va retrouver une clientèle plus francilienne, et moins de touristes.

Ainsi, force est de constater qu'il existe en Essonne, une forte demande de la part des franciliens pour des excursions de moins d'une journée. Les sites touristiques du département sont fréquentés à 98% par des Français dont 69% viennent de l'Essonne et 28% des autres départements de l'IDF. 33% du chiffre d'affaire du tourisme et des loisirs de l'Essonne est effectué par une clientèle Essonnienne et 11% par excursionnistes non Essonnienne et provenant, pour la plupart, des départements limitrophes.

Représentant 23,3% de la population, les personnes ayant entre 30 et 44 ans, font partie de la tranche d'âge la plus représentée en Essonne. Les couples avec enfants représentent 33,4% des ménages du département en 2010 selon les données communiquées par l'INSEE. On constate de plus, que 72% de la fréquentation des sites touristiques en Essonne est une clientèle familiale vivant au sein du département. La demande des familles pour des activités de loisirs à des prix attractifs est très forte. En 5 ans leur fréquentation des sites de loisirs a doublé. Ceux-ci sont pourtant freinés par le prix des activités de loisirs qui sans être

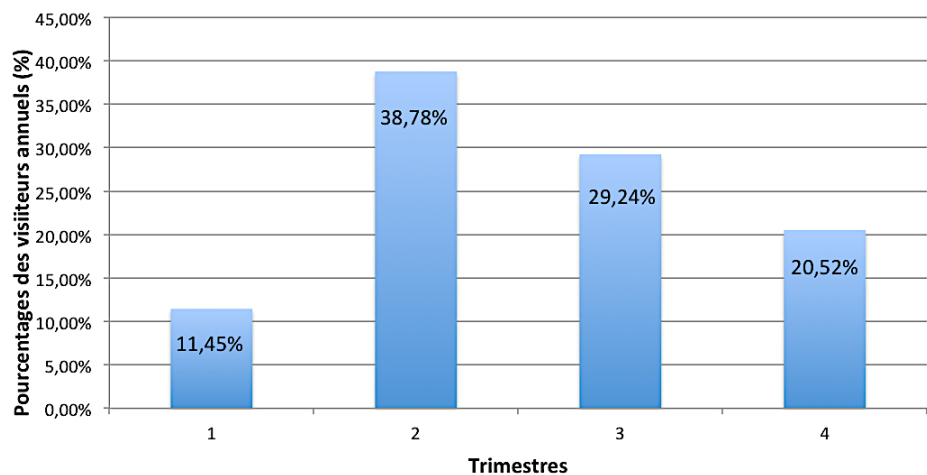
élevé en soi, le devient pour une famille. A titre d'exemple, une promenade de 2h en bateau aux alentours de Melun coute 9€50 par enfants et 16€50 par adultes. Ainsi, pour 2h de ballade en bateau, une famille de 4 personnes (2 adultes, 2 enfants) devra dépenser 52€. Or, selon les chiffres communiqués par le conseil général de l'Essonne, le revenu net imposable par foyer en 2007 en Essonne, est plus bas que celui de la moyenne régionale.

Une démarche transversale « L'Essonne en famille » est actuellement menée par les acteurs du tourisme en Essonne pour permettre au plus grand nombre de familles de profiter d'activités récréatives, de loisirs en famille à un coût moindre. C'est en même temps une volonté exprimée par le Comité départemental du tourisme en Essonne.

c) *Corrélation entre météo et tourisme*

Enfin, un dernier constat peut être fait, celui de la corrélation entre la météo et la fréquentation touristique. Les sites touristiques d'Essonne accueillent chacun en moyenne 4492 visiteurs par trimestre, soit un peu plus de 18000 visiteurs par an. Cependant, on constate une forte variation du nombre de visiteurs selon les trimestres.

Pourcentage moyens de visiteurs par sites touristiques en Essonne en 2011, 2012 et 2013

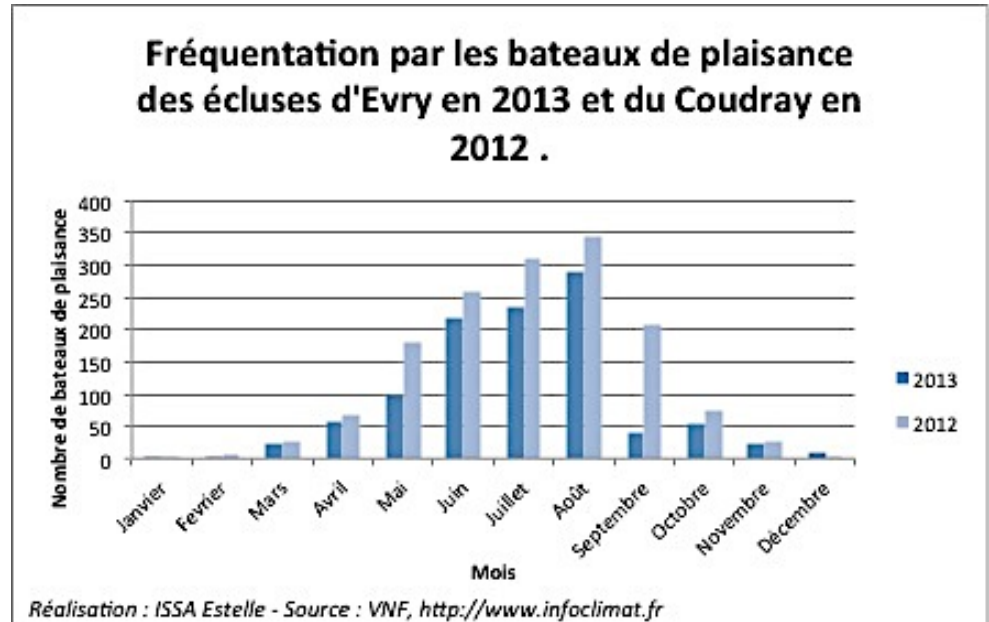


Réalisation : ISSA Estelle - Source : CDT baromètre du tourisme en Essonne

Prenons le nombre de visiteurs recensés dans les principaux sites touristiques les trois dernières années. On observe que presque 39% des visites annuelles ont lieu au deuxième trimestre, 29% au troisième trimestre. Les premiers et quatrième trimestres voient une baisse du nombre de visiteurs moyen par site.

Regardons à présent au tourisme fluvial en particulier, en prenant le nombre de bateaux de plaisance professionnelle et privés qui franchissent les écluses d'Evry et du Coudray, deux écluses de Seine amont. Contrairement à ce qu'on pourrait s'attendre, il n'existe qu'une très

faible corrélation entre taux de précipitation et fréquentation des écluses qui ne justifie qu'au maximum 6% la fréquentation. En revanche, la corrélation entre température mensuelle et nombre de passage aux écluses est très importante. Sur les deux années observées, on constate que la température explique entre 70 et 89% la fréquentation des écluses².



Ainsi, qu'il s'agisse du tourisme fluvial ou pas cette corrélation entre météo et fréquentation touristique reste importante du fait, entre autre, de la présence de nombreuses activités de loisirs extérieurs, telles que les bases de loisirs ou encore des visites de villes et jardins.

B. Les objectifs du projet

1. Le fleuve : Faire connaître le fleuve, favoriser son accès par le public, combler le déficit de bateau à passagers en Seine amont

Comme nous l'avons vu, l'Île de France ne profite pas de ses atouts naturels fluviaux, ses voies d'eau sont sous-utilisées pour le tourisme excepté au sein de la capitale.

Je souhaite au travers mon projet, trouver une solution pallier au déficit d'utilisation du fleuve par les riverains de l'Essonne. L'un des enjeux de mon projet et de faire connaître le fleuve et de favoriser son accès par le plus grand public possible. Tentant de réduire le déficit de

² Voir feuille de calcul « Fréquentation et météo » en annexe

bateaux à passagers en Seine amont, mon objectif est d'accroître le tourisme fluvial, de remettre le fleuve au centre des préoccupations de tous. Les politiques menées ces dernières années par les différents acteurs au sein des communes tendent à développer de plus en plus le tourisme le long du fleuve, mais pourquoi ne pas développer le tourisme, au sein même du fleuve ? La connaissance du fleuve par les familles, les habitants des communes alentours, mais aussi des touristes visitant le département, permet une sensibilisation de la population à la présence du fleuve, parfois, juste à côté de son lieu de vie. Mon projet compte, de manière pédagogique et adapté à tout public, apporter une connaissance générale du fleuve, de son histoire et de ses usages au fil du temps. C'est aussi une manière de faire découvrir la diversité des paysages, la diversité du patrimoine bâti ou naturel que l'on découvre au fur et à mesure des communes longées.

2. Renforcer le tourisme en Essonne

En travaillant sur le tourisme lié à la Seine, l'un des objectifs de mon projet est de développer et diversifier le tourisme en Essonne. En effet, comme nous l'avons vu, l'Essonne présente d'une part un déficit de bateau promenade, par rapport à Paris bien sûr, mais aussi par rapport aux départements voisins, et d'autre part, un tourisme peu diversifié ces dernières années.

Diversifier le tourisme mais aussi consolider les liaisons entre les sites touristiques existant se basant sur les sites déjà existants, pour créer un réel pôle de loisirs actuel est l'un des enjeux de mon projet. Permettant à des sites dès à présents reliés par la route, ou le train ou par des pistes cyclables, d'être, reliés aussi par le fleuve.

Une première action à mener, est l'amélioration de l'accessibilité des sites touristiques par la voie fluviale. Il s'agit d'améliorer les équipements existant le long du canal de la Seine, mais aussi la desserte de certains lieux pour les rendre plus accessibles à plusieurs types de bateaux. Les communes pourront alors bénéficier plus aisément de l'attrait du fleuve pour le tourisme au sein de leur territoire.

Enfin, la demande des familles pour des loisirs à des prix moindre étant forte en Essonne, le deuxième objectif de mon projet est de rendre possible, grâce à un montage financier adapté, la création d'une offre de loisirs à des prix très peu onéreux voir gratuit selon le lieu d'habitation des personnes. Il s'agit de développer de nouvelles offres touristiques de courte durée (inférieure à une journée), s'adressant à un public varié, aussi bien d'adultes que d'enfants.

C. Des ressources exploitables dans le domaine touristique et fluvial

Répondre aux objectifs qui ont été fixés est rendu possible grâce à la présence de ressources variées dans le département.

1. La Seine, le fleuve est une ressource naturelle utilisable pour le tourisme

La Seine, longue de 776km, s'étend sur 290 km en Ile de France et sur 25km au nord de l'Essonne comme nous pouvons l'observer sur la carte ci-dessous. Il s'agit d'une partie du tronçon de la haute seine. Même s'il s'agit d'une petite partie du territoire, cette partie du fleuve traverse 16 communes du département. C'est une ressource naturelle, qui fait le lien entre différentes communes.

Le fleuve est ouvert à la navigation pour des bateaux pouvant aller jusqu'à 180m de long et 11,4m de large et pesant jusqu'à 3200 tonnes. On dénombre, 435 bateaux promenade au niveau national. En Ile de France, dans le bassin de la Seine il s'agit de 131 bateaux répartis en 62 compagnies. En 2012, c'est environ 7,63 millions de passagers qui ont été embarqués dont 85% pour des promenades simples.

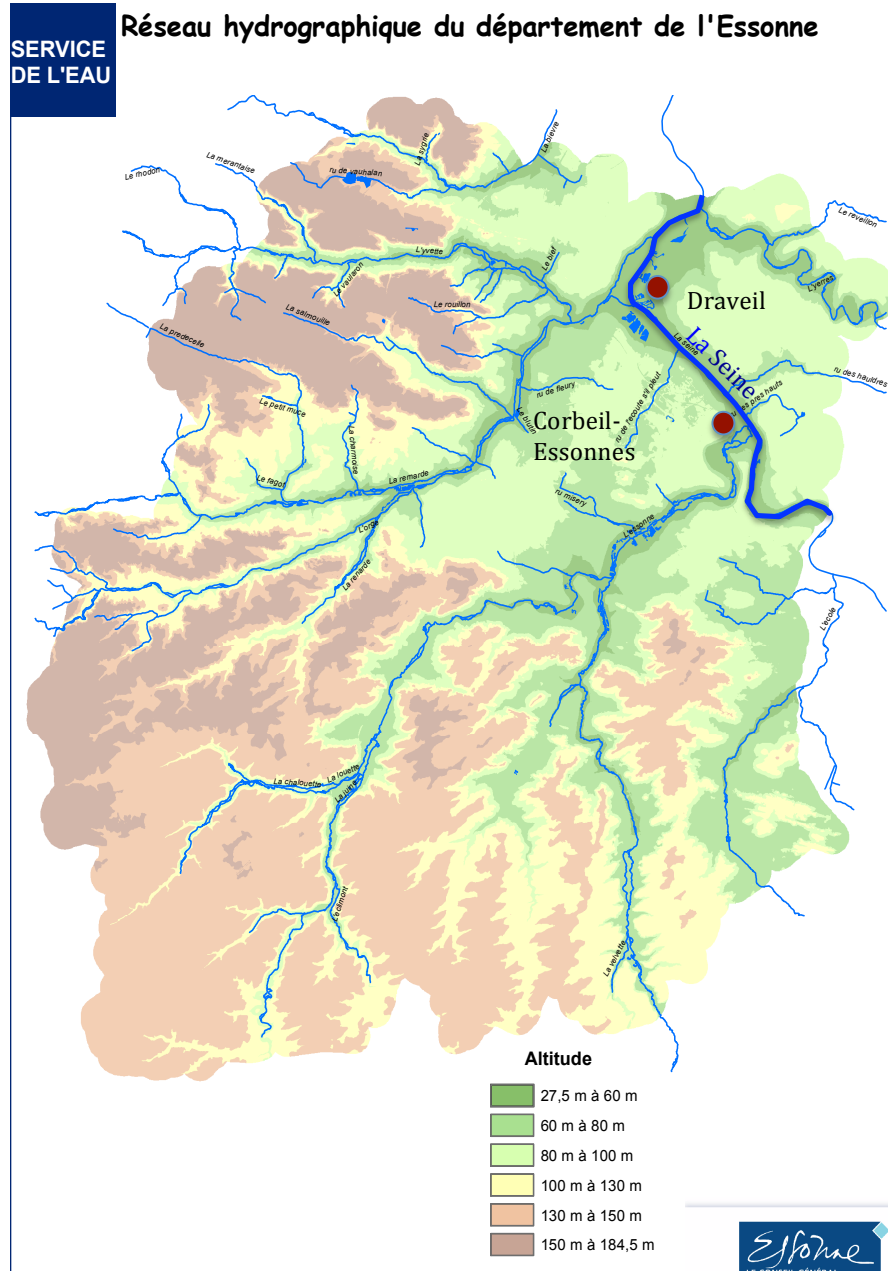
Le fleuve est un moyen de découvrir la ville autrement. En effet si nous prenons l'exemple de Paris, il s'agit pour les touristes, non seulement de naviguer sur la Seine mais aussi de visiter Paris sous un autre angle. Les promenades en bateau de courte durée, permettraient d'offrir aux passagers, un regard différent sur un endroit, une meilleure appropriation d'un environnement pourtant parfois quotidien.

La présence de la Seine est un atout pour des communes comme Corbeil-Essonnes et Draveil, qui bénéficient respectivement de 5,88m et 7,2m de berges de part et d'autre du fleuve. Le schéma régional du tourisme et des loisirs en Ile de France, positionne le tourisme fluvial comme un atout pour le tourisme en général.

La priorité donnée au fleuve s'illustre par de nombreuses actions menées ces dernières années pour remettre la Seine dans le quotidien des habitants des communes qu'elle longe. Voit le jour, des associations comme « La Seine en partage », des organismes comme L'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne Seine Orge (AUDESO) ou encore des événements tournés autour de l'eau comme la conférence à Corbeil-Essonnes d'octobre dernier « Le passé de la Seine remonte à la surface » réalisé par Philippe Bonnin reprenant des témoignages de l'histoire locale et des trésors de la Seine.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Essonne Seine Orge (AUDESO), mène une action nommée « la promenade de la Seine » sur une partie de l'Essonne. Leur projet est de créer une continuité écologique, piétonne, et cyclable le long des berges. Ce projet a pour but de donner une

meilleure visibilité aux bords du fleuve sur le département et accompagne le développement du tourisme et de loisirs en Essonne. La promenade de la Seine va permettre de relier les berges au reste de la ville. A Corbeil-Essonnes il sera possible de rejoindre le centre-ville, à Draveil la base de plein air et de loisirs du port aux cerises, et ailleurs encore des équipements comme les gares RER, ou encore des espaces verts à Evry par exemple. La volonté est d'insuffler une dynamique, pour accroître les points touristiques, et les activités de loisirs en lien avec le fleuve.



Source : IGN/BD Carto 2003, Direction de l'environnement (Avril 2007),
ISSA Estelle – Mai 2014

2. Deux sites touristiques : La Base de loisirs du Port aux cerises et Corbeil-Essonnes

Les communes bordant la Seine sont chargées d'une histoire locale souvent liée à la présence de l'eau et au développement d'activités aux bords du fleuve. Ces éléments présentent aujourd'hui un certain intérêt touristique. De plus, de nouvelles activités, plus récréatives, ont commencé à paraître au fil de l'eau. Je souhaiterais détailler deux pôles touristiques en particuliers, au nord Est de l'Essonne. Il s'agit de Corbeil-Essonnes et de la base de loisirs et plein air de Draveil.

a) Corbeil-Essonnes

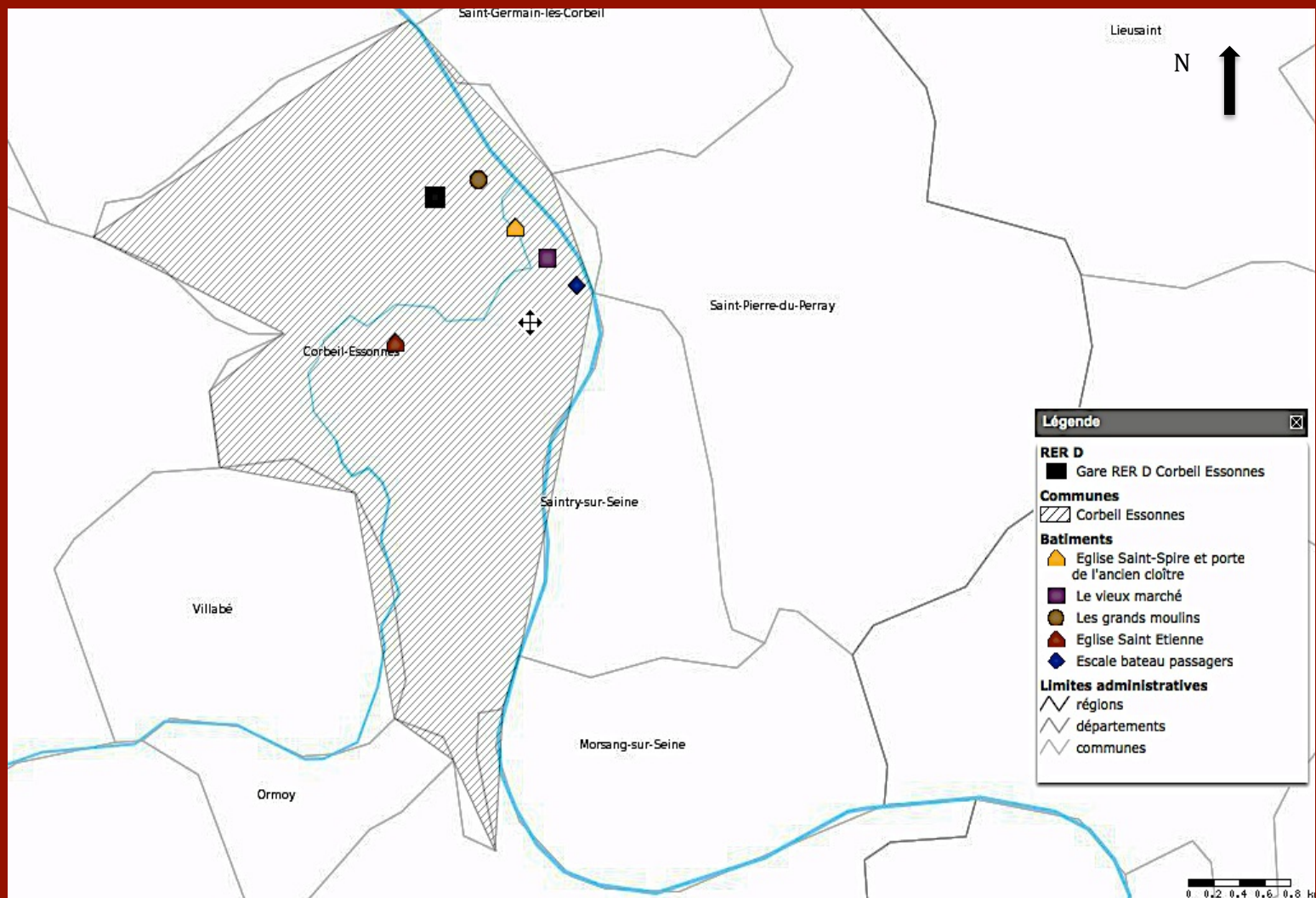
La commune de Corbeil est située au Sud de l'Ile de France dans le nord-est du département de l'Essonne. La ville bénéficie de la présence de la proximité de Paris tout en préservant un cadre verdoyant et un esprit de village. La ville de Corbeil fusionne en 1952 avec la commune d'Essonne et devient Corbeil-Essonnes. Elle fait partie de la communauté d'agglomération Seine Essonne regroupant cinq communes. L'office du tourisme Seine Essonne, implantée au sein de la commune, promeut l'offre touristique de l'ensemble des communes de l'agglomération et a accueillis 15372 personnes en 2012.

Riche de son passé industriel, la commune présente un patrimoine bâti telles que les halles du marché ou encore les grands moulins datant du Moyen-Age. Ceux-ci, encore en fonctionnement aujourd'hui, sont les premiers moulins de France et la plupart de ses monuments sont inscrit aux monuments historiques.



Les grands Moulins de Corbeil-Essonnes – ISSA Estelle – Mai 2014

Localisation des éléments touristiques de Corbeil-Essonnes- Mai 2014



Source : IAU, Issa Estelle –Mai 2014

Corbeil-Essonnes est une ville riche en patrimoine. Aussi bien industriel, religieux qu'historique, ces éléments du patrimoine participent à l'identité de la ville. On peut observer, au sein de la commune, des maisons d'hommes célèbres, des églises telles que la Cathédrale Saint Pire, l'Eglise Saint Etienne ou la chapelle de Montconseil.



*Cathédrale Saint-Spire de Corbeil-Essonnes -
ISSA Estelle – Mai 2014*

La commune ne présente que peu de musées ou monuments visitables de l'intérieur. Cependant, des visites sont possibles aussi bien dans le vieux Corbeil où sont encore visibles, des maisons à colombages, les remparts de l'ancienne ville, les anciens lavoirs mais aussi dans l'ancienne commune d'Essonne. Ces visites sont proposées par l'office du tourisme

pour les adultes ou pour les groupes scolaire qui chaque année, partent à la découverte du patrimoine de la ville avec un quiz mis à disposition.

Avec 17,6ha de végétation, et le parc Robinson en réhabilitation, la commune de Corbeil-Essonnes offre de plus de nombreuses ballades en plein air.



*Berges de la Seine aménagées à Corbeil-Essonnes
- ISSA Estelle – Mai 2014*

Promenades avec vue sur la Seine, passages sous les remparts de la ville. La commune dispose également d'une base de canoë-kayak. Une randonnée à vélo de 19km est aussi possible le long de chemins aménagés pour rejoindre Evry, une autre ville d'un grand atout touristique.

La commune jouit également de la proximité de deux cours d'eau, premièrement la Seine longeant la commune, mais aussi « l'Essonne » traversant la commune et offrant un cadre paisible, ainsi que des ponts et



Vue sur le fleuve « l'Essonne » traversant la ville de Corbeil-Essonnes – ISSA Estelle – Mai 2014

vieilles bâtisses le long du canal. La présence du fleuve aux limites de la commune est un atout dont les élus semblent avoir prit conscience. La mise en valeur du patrimoine de la ville est par ailleurs un des objectifs poursuivis par l'institut d'urbanisme et d'aménagement en Ile de France.

L'eau fait partie intégrante de la commune. Des journées « Seine en Fête » ont été organisées par l'office du tourisme Seine-Essonnes, dans le but de « valoriser et promouvoir une gestion durable de cette ressource naturelle essentielle » (*Communauté d'agglomération Seine Essonne*). Les représentants de l'agglomération ont pour but, alors que de telles journées sont organisées, de sensibiliser les habitants de la commune et des communes voisines à la gestion et au développement, durables des ressources naturelles de la commune.

b) La Base de Plein air et de loisirs de Draveil

Le second site touristique que je souhaite détailler, concerne la base de loisirs du port aux Cerises de Draveil. La commune se situe, par la voie fluviale, à 12,20km de Corbeil-Essonnes. Elle est elle aussi localisée au Nord-Est du département, la commune bénéficie d'un cadre verdoyant avec la présence de la forêt domaniale de Sénart de 3ha qui s'étend sur 14 communes dont Draveil. L'intérêt touristique de la commune est porté par la Base de loisirs et plein air du Port aux Cerises.

C'est un réel atout touristique pour le territoire. Son air d'influence dépasse celle des communes limitrophes pour s'étendre sur toute une partie du nord-Est du territoire. Elle, et la Base de loisirs d'Etampes sont les deux seules bases de loisirs du département.

Plan de la base de plein air et de loisirs du Port aux cerises de Draveil



Source : <http://portauxcerises.ucpa.com> - Mai 2014

La base de loisirs du port aux cerises s'étendant sur 160ha est administrée dans le cadre d'un établissement public. Sont associés des représentants de trois communes : Draveil, Juvisy-sur-Orge, Vigneux sur Seine, ainsi que le département de l'Essonne et la région Ile de France. Elle accueille chaque année,



selon les chiffres communiqués par la chargée de communication du site, environ 1 million de visiteurs pour environ 200 000 consommateurs, même s'il est difficile d'établir un nombre exact d'usagers.

Jeux de la base de loisirs du Ports aux Cerises – ISSA Estelle – Mai 2014



*Chemin de promenade, Base de loisirs de Draveil –
ISSA Estelle – Mai 2014*

Espace accrobranches, fitness et forme, poney club, club multisports, en plus de toutes ces activités, la base de loisirs offre aussi un espace



*Espace poney-club de la base de loisirs –
ISSA Estelle – Mai 2014*

baignade et détente, port de plaisance ou encore des attractions tels que le petit train pour parcourir la base, manèges, aires de jeux et mini-golf. Entre novembre 2012 et Octobre 2013, 18285 billets ont été vendus pour le petit train touristique de la base de loisirs ouvert de février à novembre, avec lequel il est possible de faire plusieurs tours du parc.

Groupes scolaires, familles, personnes âgées se rendent sur place profiter des activités proposées au sein du sites, réaliser des courses d'orientation, ou simplement sillonner les chemins de promenades au sein du cadre verdoyant de la base.

Pique-nique en famille, promenade du soir, la base de loisirs présente par ailleurs un grand lac dont il est possible de faire le tour à pied. De plus, des événements s'y tiennent comme des mariages, journée



*Lac de la Base de Loisirs du « Port aux Cerises » -
ISSA Estelle – Mai 2014*

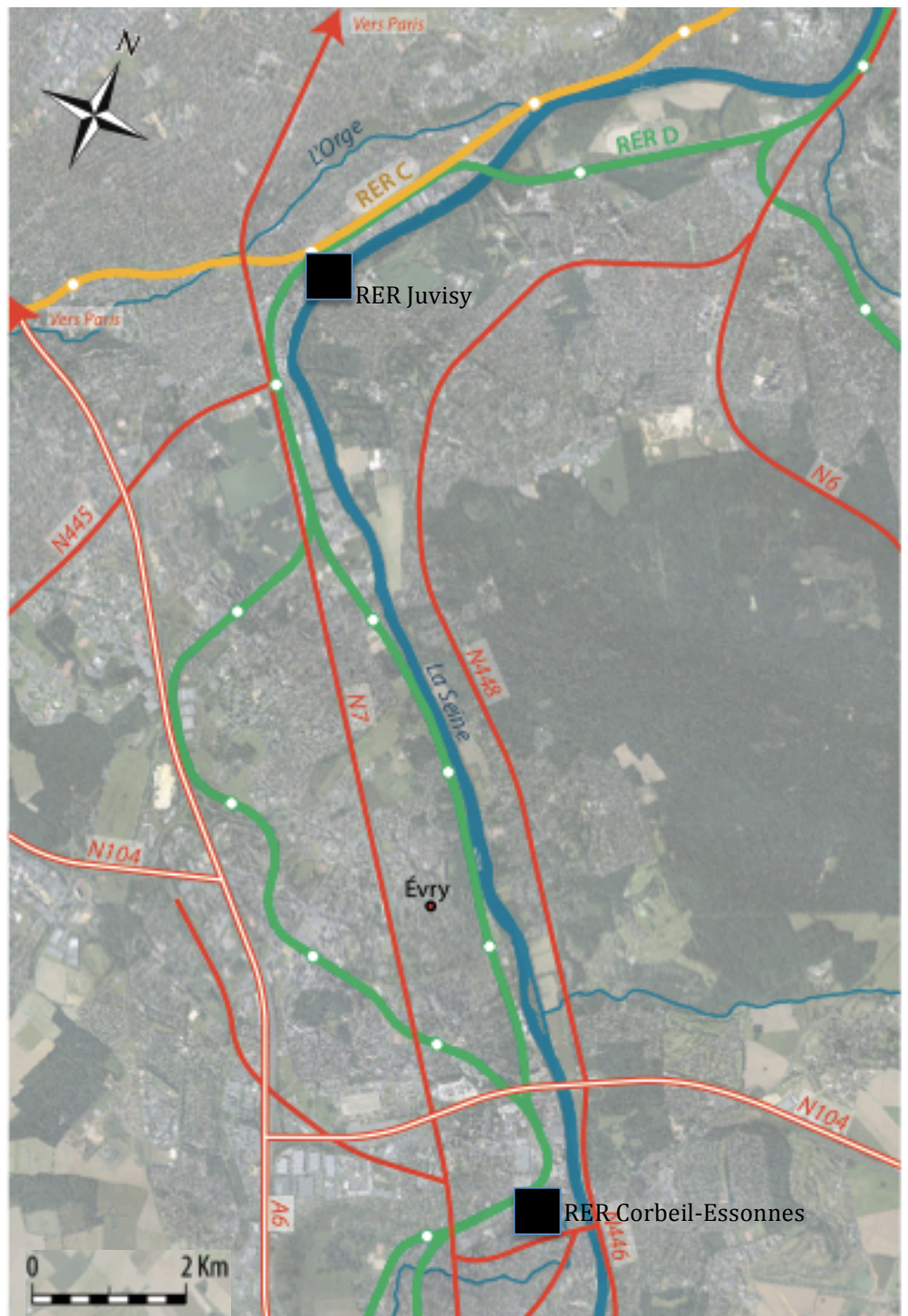
d'expositions, rencontre sportives ou vente de produits du terroir. Arrive à la base de loisirs, une randonnée à vélo de 32km, traversant la commune de Draveil, et continuant, pour une découverte de la forêt de Sénart.

Ainsi, ces deux sites, se révèlent être des lieux d'accueil touristiques à

développer, des réels pôles d'activités de loisirs pour le territoire du Nord de l'Essonne. Actuellement reliés par la N448 et la N7, la fédération pour les circulations douces en Essonne, milite pour la création d'une voie verte de la Seine. De plus, un vaste programme Eurovéloroute est menée actuellement pour la création d'un parcours cyclable reliant Trondheim en Norvège à Saint Jacques de Compostelle en passant le long de la Seine par l'Ile de France et donc entre autre, par les villes de Corbeil-Essonnes et de Draveil. Enfin, ces deux villes sont reliées par la ligne de RER D desservant aussi bien Corbeil-Essonnes que Juvisy (commune voisine de Draveil), desservie également par le RER C allant sur Paris.

Et pourtant malgré ce potentiel touristique, sportif, et culturel, la voie navigable de la Seine bordant les limites communales de ces deux communes, n'est pas utilisée pour relier ces deux sites.

Grandes voies de communication entre Juvisy et Corbeil-Essonnes



Source : AUDESO, STIF 2012, InterAtlas 2000, ISSS Estelle – Mai 2014

3. Les escales fluviales pour bateaux à passagers

a) Equipements des escales fluviales

Plan des escales pour bateaux à passagers (2013)



Source : Ports de Paris – Mai 2014

Les escales fluviales sont prévues pour des bateaux passagers essentiellement avec des durées d'escale inférieures à une journée. Les ports fluviaux en revanche, sont des équipements permettant de recevoir des bateaux de passages ainsi que des bateaux permanents. Ils proposent par exemple des services de réparations, et une capitainerie. On trouve 69 escales pour bateaux à passagers en Seine amont. Ces escales se concentrent essentiellement sur Paris avec 20 escales en son sein, comme le montre, la carte ci-dessus. Plus on, s'éloigne de la capitale vers le sud, plus de le nombre d'escales diminue. Toutes les escales ne sont toutefois pas en mesure de recevoir tous les types de bateaux à passagers à cause d'un quai plus ou moins droit ou plus ou moins haut.

Avant de créer une escale pour bateau à passagers, il est nécessaire de faire une demande de faisabilité à VNF, ou aux Ports de Paris selon la



*Duc d'albe pour amarrage -
<http://www.tournaud.fr/tournaud/battage.html> - Mai 2014*

localisation, puis de recevoir une autorisation du préfet ainsi que de la commune d'implantation. Ainsi, d'autres escales susceptibles d'être développées se heurtent aux différents usages du domaine fluvial, aux différents gérants de celui-ci, mais aussi à des contraintes d'espaces naturels sensibles parfois présents le long des berges, ou encore des contraintes de largeurs de la voie d'eau.

Pour pouvoir être à même de recevoir des bateaux à passager, une escale doit présenter un ponton d'embarquement et de débarquement sécurisé, des bollards³, des ducs d'albe⁴, pour l'amarrage du bateau, et un accès au quai praticable par les usagers, grâce à des escaliers, des passerelles ou des cheminements, des pontons flottants.



*Bollards sur ponton flottant -
<http://www.nauticexpo.fr> - Mai 2014*

³ Bollards : organes d'amarrage cylindriques ou en forme de champignon, sur le quai ou le bateau.

⁴ Duc d'albe : gros pieu métallique, garni de bollards placés à différentes hauteurs, et placé à quelque distance de la rive d'une grosse rivière.

Les bateaux ne doivent généralement n'y stationner que le temps de l'embarquement et du débarquement. Les ponts mobiles doivent être d'au moins 80 centimètres de largeur, et le quai d'une longueur de 20m au minimum.

b) Escales de Draveil et Corbeil-Essonnes

Les escales numéros 7 et 8 de la carte ci-dessus, correspondent aux escales de Draveil et Corbeil-Essonnes. Ces deux escales desservent les deux sites touristiques détaillés plus haut : la ville même de Corbeil-Essonnes et la Base de loisirs du port aux cerises.

En plus des activités de loisirs qu'elle propose, la base de loisirs de Draveil dispose d'un port de plaisance privé. Il est envisageable,



Port de la Base de loisirs du « Port aux Cerises » - ISSA Estelle - Mai 2014

moyennant une taxe au port, qu'un bateau promenade fasse escale dans ce port mais il faudrait alors permettre l'embarquement et le débarquement des passagers tout en conservant la sérénité du lieu pour les plaisanciers privés ou les personnes logeant à l'année dans un bateau au sein du port.

Du point de vue des équipements, le port a été complètement

réaménagé en 2010 et comporte des appontements pour des bateaux pouvant aller jusqu'à 24m de long et 5,70m de large. Il peut accueillir jusqu'à 107 bateaux dont 13 bateaux de 18m à 24m.

La commune de Corbeil-Essonnes ne présente pas actuellement de réelle escale aménagée pour bateau promenade. Derrière l'hôtel de ville, à été mit en place, à été



Quai non adapté, à l'arrière de l'hôtel de ville de Corbeil-Essonnes - ISSA Estelle - Mai 2014

mis en place, un système permettant tout de même à un bateau de passagers, mais à titre exceptionnel, de s'arrêter. Cependant cet arrêt est mal sécurisé et il est non accessible aux handicapés. Sa localisation stratégique, juste à côté du centre du vieux Corbeil, pose tout de même des soucis de

sécurité du fait d'une route très passante séparant l'accès au quai au centre.

En outre, Corbeil-Essonnes dispose d'un port de commerce et d'industrie : le port Saint-Nicolas.

L'escale du port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes présente un quai haut d'environ 3m de haut, 136m de long et 26m de large



Port Saint-Nicolas – Corbeil-Essonnes – ISSA Estelle – Mai 2014

La configuration actuelle de l'escale ne permet d'accueillir que les bateaux avec un pont haut, chose considéré comme un avantage pour l'industrie car permettant de déverser aisément les matériaux dans le bateau.

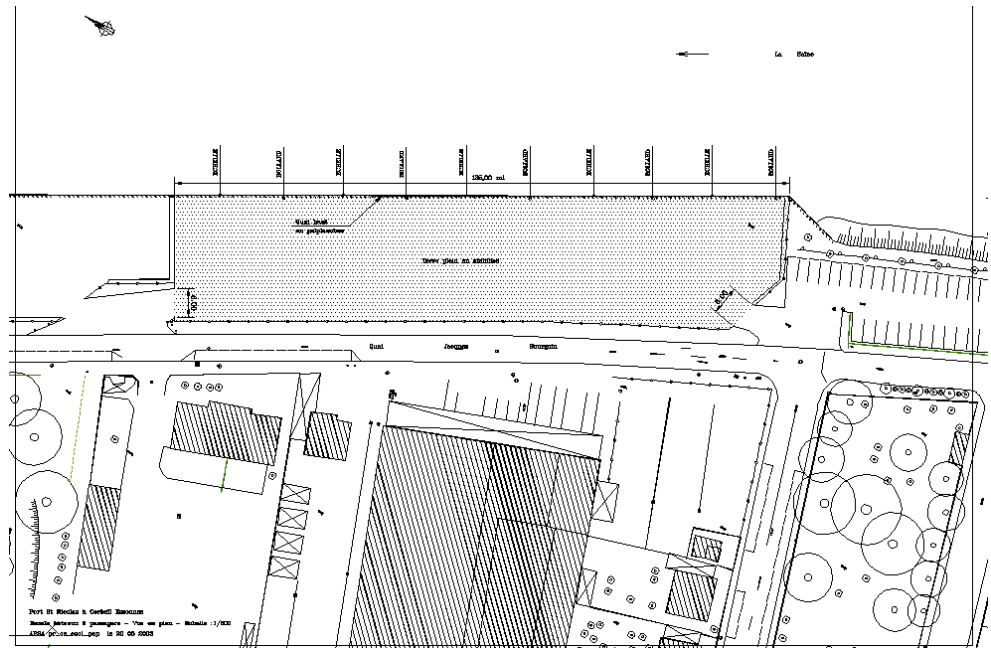


Activités industrielles sur le quai du Port-Saint-Nicolas – ISSA Estelle – Mai 2014

Mais il est prévu le déplacement des activités industrielles vers un autre site, laissant l'espace du quai Bourgoin, inoccupé. Saisissant alors l'opportunité de développer le tourisme fluvial dans la région, il serait envisageable de transformer ce lieu en un site d'accueil de tourisme. C'est l'une des études menée par l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) Ile

de France et AUDES0. Un appel à projet a été lancé en juin dernier par les Voies navigables de France, gérant du domaine fluvial, pour « la création d'un pôle d'activités fluviales touristiques dans le territoire couvert par la Communauté d'Agglomération Seine-Essonne », communauté d'agglomération incluant Corbeil-Essonnes. Ce site a été pressenti selon la notice jointe à l'appel à projet. La hauteur du quai, son revêtement inadapté et sa localisation demande un réaménagement total de l'escale pour pouvoir accueillir tous types de bateaux promenade.

Voici ci-dessous le plan du quai Bourgoin où se situe le Port Saint-Nicolas. C'est sur ce quai qu'il serait possible d'aménager l'escale.



Quai Bourgoin, Port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes – Source : Port de Paris – Mai 2014



Quai Bourgoin, Port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes – Source : GoogleMap – Mai 2014

D. Contraintes

Mettre en place un projet lié au tourisme fluvial demande d'apporter une attention particulière sur les contraintes que pose le domaine fluvial.

1. Les réglementations du domaine fluviale

C'est le règlement général de police qui fixe les réglementations générales à respecter pour la navigation sur le fleuve en entier. Tout bateau doit justifier d'un exemplaire à bord. Il existe, de plus, selon le tronçon de navigation, un règlement particulier de police fixant des conditions de navigation spécifiques et complétant ainsi le règlement général de police. Ces règlements particuliers de police fixent par exemples, les vitesses limites à ne pas dépasser selon les secteurs, décrivent les largeurs et hauteurs maximales des bateaux, ou encore, posent les règles de stationnement.

Sur la haute-Seine entre Paris et Montereau, la navigation est limitée à 20km/h pour les bateaux de plaisance, et cette vitesse est réduite à 5km/h dans la bande de rive de 20m. Ce tronçon de la Seine permet d'accueillir des bateaux de d'un gabarit de 180m de long et de 11,4m de large. A noter que la circulation des bateaux doit tenir compte de la profondeur du canal ainsi que de la hauteur des ponts ou des ouvrage sous lesquels le bateau devra passer. C'est pourquoi il est fixé, dans les réglementations, les tirants d'eau- et tirants d'air-maximum acceptés en fonction de la ligne de flottaison⁵ du bateau. La zone qui nous intéresse ici, est ouverte à la circulation de grands gabarits de bateaux ayant entre 1,5m et 2,8m de tirant d'eau⁶ maximum et moins de 5,5m de tirant d'air⁷. Il faudra tenir compte de ces contraintes lors de la réalisation concrète de notre éventuel projet.

Par ailleurs, comme nous avons pu le comprendre, les interlocuteurs gérant le domaine fluvial sont nombreux. Ainsi, la moindre modification d'escale, de parcours, d'activités, ou d'aménagement, demande à ce que des démarches soient entreprises auprès de divers organismes, nombreux et variés d'ou des lenteurs administratives engendrant, parfois, un coût important.

⁵ Ligne de flottaison : ligne à la jonction entre la partie submergée du bateau et la partie immergée de celui-ci.

⁶ Tirant d'eau : hauteur en dessous de la ligne de flottaison du bateau.

⁷ Tirant d'air : hauteur au dessus de la ligne de flottaison bateau.

2. Les écluses

La Haute Seine comporte 8 écluses



Schéma récapitulatif des écluses de la Haute Seine, VNF – Avis à la batellerie n°1 2013

Les écluses de la Haute Seine voient passer, chaque années, entre 9000 et 14000 bateaux de tout type, que ce soit bateaux de commerce, bateaux de plaisance privée ou professionnelle ou encore des bateaux de logement, de service ou des convois. Ces ouvrages ponctuent le paysage fluvial.

Ces écluses ne sont pas de moindre importance en terme de logistique. Les passages aux écluses s'effectuent par ordre d'arrivée. Tout



Double écluse d'Evry

<http://eclusiers.canalblog.com/archives/2009/05/23/13825681.html> - Mai 2014

de même, sont prioritaires, les bateaux de police et de douane, pour des déplacements urgents, mais aussi les bateaux de transport en commun de passagers, certain navires maritimes ainsi que des remorqueurs. Enfin, peuvent être aussi prioritaires, les bateaux transportant des marchandises périssables. Toutes activités de plaisance sont strictement interdites dans les zones

comprises à moins de 500m des écluses ou ports de commerces. Il arrive ainsi parfois des conflits d'usages entre bateaux de commerces et loisirs.

En effet on constate par exemple une corrélation certaine au niveau des écluses de Port à l'Anglais à Cannes-Ecluse: alors qu'on observait une baisse de 14% du trafic plaisancier, le trafic commercial affichait lui, une hausse de 7%.

A l'approche des écluses, les bateaux doivent ralentir leur vitesse de navigation et relever les ancres. Pendant le remplissage et la vidange des écluses, les bateaux amarrés, ne doivent pas utiliser les de moyens mécaniques de propulsion. Tout un code couleur à été mis en place à la hauteur des écluses suivant que celles-ci soient :

- fermées (navigation interdite)
- écluse fermée (horaires d'ouverture)
- accès interdit (écluse en préparation)
- accès autorisé

Il en est de même pour l'autorisation de sortie. On estime que le franchissement d'une écluse prend en moyenne 30 à 45 minutes entre le temps d'attente, l'entrée dans l'écluse et sa sortie.

Les horaires des écluses sont fixés par décision ministérielle. Ainsi, les ouvrages de Port à l'Anglais à Varennes sont ouverts à la circulation de 6h à 20h en semaine et de 8h à 12h30h puis de 13h30 à 18h le dimanche et du 26 31 décembre. Enfin, ces écluses sont fermées le 1er Janvier, dimanche de Pâques, 1er mai, 14 juillet, 11 novembre, et 25 décembre. La fermeture des écluses en journée freine le développement de nombreux projets. Une étude de la DTBS en 2013 a pour objectif de développer le transport fluvial en Seine amont en permettant l'ouverture 24h/24 des écluses, ainsi que d'augmenter la capacité d'accueil de certaines écluses.

La navigation peut parfois être suspendue par un arrêté du ministre ou du préfet après avis des chefs de la navigation en précisant la durée de cette suspension. On parle de périodes de chômage. Celles-ci sont prévues par Voies Navigables de France pour des travaux d'entretien. Durant ces périodes, la navigation peut être complètement interrompue ou limitée à quelques passages exceptionnels. Les dates sont fixées et publiées sous forme d'avis à la batellerie disponibles auprès des services de la navigation de la Seine ou de Voies Navigables de France.

En Haute Seine,

En 2012 :

L'écluse d'Evry fut fermée le 4 juin et le 25 juin.

L'écluse de Vigneux et du Port à l'Anglais, du 10 au 30 novembre

L'écluse de Vives eaux le 17 septembre

En 2013 :

Les écluses de Coudray, Vives eaux, La Cave et Varennes ont été fermées du 26 août au 27 octobre.

L'écluse de Champagne est laissée en libre navigation de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h en semaine et le samedi.

En 2014 : Pas de chômage prévu en 2014 en Seine Amont.

Ces périodes de chômages coûtent parfois très chère aux compagnies de bateaux à passagers, parfois obligées de réduire leur parcours touristique entre deux écluses. Le bateau de la ville de Melun par exemple, avec la fermeture des écluses de de Coudray, Vives eaux, La Cave et Varennes a perdu 100000€ de chiffre d'affaire l'année dernière.

3. Nouvelles normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite

L'accessibilité aux personnes handicapées doit pouvoir se faire aussi bien dans les lieux collectifs. Cette réglementation s'applique ainsi aussi bien au niveau du bateau qu'au niveau des escales, et ports de plaisance.

« Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. » (*Articles R111-19-2 et L.152-4 du code de la construction et de l'habitation*).

Avant toute mise en service, il est nécessaire pour un bateau d'être homologué. Tout bateau possède un titre de navigation, équivalent au contrôle technique pour une voiture, valable 5 ans. Celui-ci fixe les caractéristiques du bateau ainsi que le nombre de passagers qu'il est à même de pouvoir transporter. Le titre de bateau à passagers, est alors accordé sur la base d'un expert. De nouvelles normes viendront s'ajouter en 2016 concernant les bateaux à passagers. Ainsi de nombreux bateaux à passagers ne seront plus homologués. Ces normes concernent non seulement des aspects purement techniques du bateau, mais imposent aussi un aménagement approprié permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, les bateaux devront par exemple faire au moins 1m20 de large et présenter un revêtement au sol différents sur au moins un mètre.

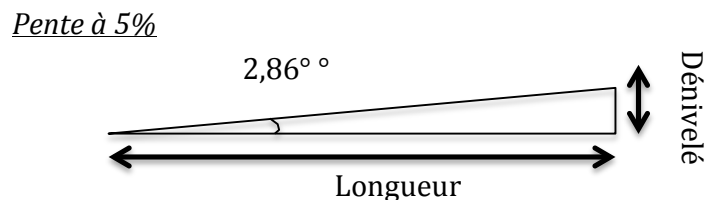
C'est à ce titre également, que les escales d'hors et déjà présentes mais aussi celles qui seront aménagées dans le futur, se doivent dès que possible, d'être accessibles pour les personnes à mobilité réduite. La fédération des ports de plaisance a publié en 2010 un dossier traitant des « nouvelles obligations légales des ports de plaisance relatives à l'accueil des personnes handicapées ». Sont concernées par les normes en vigueur toutes les parties non flottantes des ports de plaisance, ainsi que les parties bâties.

La réglementation prévoit que le chemin d'accès doit être le plus direct jusqu'aux installations. Le cheminement doit être praticable sans obstacles et d'un revêtement non glissant. Il peut être recouvert d'un matériau rugueux permettant une bonne adhérence tel que le béton, ciment, dallage... Des chasse-roues tels des petits talus peuvent être mis en

place pour plus de sécurité. Enfin, des exigences sont prévues pour les sanitaires, les guichets, les équipements.

Pour le réaménagement d'une escale la réglementation nous indique que pour être accessible, une pente ne doit pas être supérieure à 5% pour une longueur de 10 m. Une pente de 8% est tolérée si la longueur est inférieure à 2 m, et 12% sur 50 cm. Tous les 10 m doivent être installés des paliers de repos horizontaux d'une longueur de 1 m 40.

La largeur du plan incliné dépend de la fréquentation du site. De plus, même si la largeur minimale de la pente doit être de 1 m 40 ou 1 m 20 s'il n'y a pas de mur sur les côtés, il est recommandé une largeur d'au moins 1 m 80 pour une longueur supérieure à 2 m présentant une fréquentation moyenne. Cette largeur peut être portée à 2 m 50 si la fréquentation piétonne y est plus élevée. Enfin, une surface de 1 m 40 x 1 m 40 est nécessaire pour qu'un fauteuil roulant puisse effectuer un virage de 90°. En cas d'impossibilité technique prouvée, le site est dans l'obligation de prévoir des mesures de compensation.



4. PLU de Corbeil-Essonnes

L'aménagement de l'escale de Corbeil-Essonnes suppose de se référer au PLU de la commune.

La zone du port Saint-Nicolas est répertoriée comme zone UP par le PLU de la commune⁸. Conformément au règlement de cette zone, les constructions à destination de logements, ou d'habitat, ou encore l'aménagement d'une zone d'accueil pour campeurs ou caravanes, n'est pas autorisé. Il est accepté, sous conditions particulières, la mise en place d'équipements ou d'activités commerciales liés au transport fluvial. La réglementation en terme de circulation au sein de la zone UP, correspondant au quai et au parking situé juste à sa droite, est laissée à la charge du gestionnaire du domaine fluvial, mais doit tout de même respecter les règles de sécurité comme l'accessibilité aux services de secours avec un largeur de voirie d'au moins 3,5 m. Les éventuelles constructions devront se situer au maximum à 1m50 voir 3m25 de l'eau. Enfin, 3m doivent séparer deux bâtiments non contigus tout en préservant l'accès aux quais. Seul 50% du terrain pourra être occupé par des constructions et des installations mais un coefficient d'occupation des sols (COS) n'est pas imposé. Les constructions ne devront pas excéder 12m de hauteur voir 15m sur un maximum de 20% d'emprise au sol autorisée. Enfin, le règlement indique que les façades des bâtiments devront être en harmonie avec les constructions existantes et impose par ailleurs qu'au minimum 10% de la surface du terrain soit « traité comme un espace paysager de qualité ».

⁸ Voir en annexe « zonage du PLU »

II. Mise en place d'un service de bateau à passagers

Mon projet a comme objectifs, de renforcer la fréquentation de la Seine par les riverains, de faire connaître le fleuve, son histoire et les usages qui en ont été fait au cours de l'histoire. Il s'inscrit aussi, comme nous l'avions précédemment évoqué, dans une recherche de diversification du tourisme au nord de l'Essonne ainsi que de permettre aux familles, nombreuses au sein du département, de bénéficier de loisirs à un coût attractif.

Afin de remplir ces objectifs, et compte tenu des ressources et des contraintes présentes sur le territoire, il m'a paru judicieux, car opportun, de mettre en place un service de bateau promenade en Seine amont et de m'intéresser aux escales effectuées par celui-ci. Nous allons aborder quatre points : après une description détaillée du service proposé, nous nous intéresserons à l'aspect spatial de celui-ci, puis nous verrons quelques caractéristiques du bateau en lui-même et nous pencherons enfin sur une présentation des périodes de fonctionnement du bateau.

A. Description de l'activité mise en place

1. Public et activités

Mon projet prévoit la mise en place d'un bateau sur la Seine. Il s'agit d'un bateau promenade s'inscrivant en tant que bateau touristique. Sa mise en place vient combler le déficit d'activités de loisirs au sein même du fleuve en Essonne. Répondant au besoin de diversification de l'offre de loisirs en Essonne, il s'agit de renforcer la politique de revalorisation du fleuve est des berges en mettant les habitants dans lit du fleuve au travers de ce bateau. Ce faisant, c'est le fleuve dans son ensemble qui est mobilisé. Les activités proposées au sein du bateau permettront de faire connaître le fleuve et le territoire qui l'entoure, mais aussi de sensibiliser les gens au fleuve, à sa beauté et ses dangers.

Ce bateau s'adresse tout d'abord à une clientèle Essonnienne. En effet comme nous l'avons constaté, la majeure partie des sites de loisirs de l'Essonne est fréquentée par les habitants du département. Mais la mise en place de l'activité de loisirs, aura aussi pour but d'attirer des usagers des départements voisins d'Île de France comme les habitants de Seine-et-Marne bénéficiaires eux aussi de la proximité du fleuve au sein de leur territoire. Enfin, ce bateau sera ouvert à toute personne d'un autre département de France ou touriste étranger souhaitant s'immerger dans le territoire.

Les activités proposées durant la promenade ainsi que les lieux desservis par le bateau, sont conçus pour l'accueil de groupes scolaires ou de groupes d'adultes. Est prévu, de plus, conformément aux nouvelles réglementations, une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Faire des sorties en famille exige souvent un coût élevé, c'est pourquoi, la création de cette promenade en bateau vise à être, par un montage financier adapté, une offre de loisirs coût réduit afin d'encourager la venue d'un public familial. A ce titre, des aides de la région pourraient être engagées dans le cadre des « Fonds de développement touristique régional » sous condition de

création d'emplois, de prise en compte du développement durable, et de développement touristique en Ile de France. Les collectivités locales pourraient elles aussi apporter leur aide grâce aux fonds d'investissement pour l'achat du bateau. En revanche, le personnel nécessaire pour le fonctionnement de l'activité resterait à la charge de la société publique ou privée. Mon projet prévoit ainsi la création de l'entreprise « TourEssonne » qui aurait en charge, la gestion du bateau, et veillerait au bon fonctionnement de l'activité.

2. Description des activités

Le bateau passagers permet à tout public, d'effectuer une promenade sans hébergement, ni restauration. Cependant, selon le type de public, le service proposé au sein du bateau varie, il existe deux de promenades possibles :

- Pour les groupes scolaires ou pour un public d'enfants

Les enfants et les accompagnateurs ont accueillis par l'équipage. La ballade débute par une présentation de l'équipage au sein d'un bateau, les rôles de chacun, ainsi que les règles de sécurité à respecter dans le bateau, le tout sous forme pédagogique et captivante pour les enfants. Commence alors un quiz sur le fleuve et ses usages, ses dangers, sous forme de questions réponses entre un membre de l'équipage et les enfants. De plus, pour sensibiliser les enfants à regarder autour d'eux, des jumelles sont alors mises à disposition. Les enfants ont une feuille où figure des images qu'ils doivent identifier tout au long de la ballade, le long des berges ou plus ou moins éloignés du bateau, voir même au à l'intérieur du bateau. Au moment du passage de l'écluse, on explique aux enfants le fonctionnement de celle-ci, attente, changement du niveau d'eau, passage de l'écluse. Enfin, arrivée des enfants à bon port, débarquement.

- Pour les groupes d'adultes ou les individuels

Les personnes sont accueillies à bord du bateau. Après une présentation de l'équipage, du rôle de chacun, ainsi que les règles de sécurité, un petit film est projeté sur l'histoire du fleuve, les crues passées, son parcours de sa source à son embouchure. Ensuite, les visiteurs découvrent tout au long de la ballade le patrimoine présent le long des berges. Des explications sont données sur les communes longées par le bateau. Ainsi, c'est l'histoire du territoire de l'Essonne que le public est invité à redécouvrir tout au long de la ballade. Si des enfants sont présents à bord, il leur est distribué, comme dans le cas de groupes scolaires, la fiche d'images à découvrir durant la ballade ainsi qu'une paire de jumelles. Au passage de l'écluse comme pour les scolaires, une explication détaillée est donnée sur le fonctionnement de celle-ci à tous les visiteurs.

B. Bateau et lieux d'escales

1. Lieu de navigation

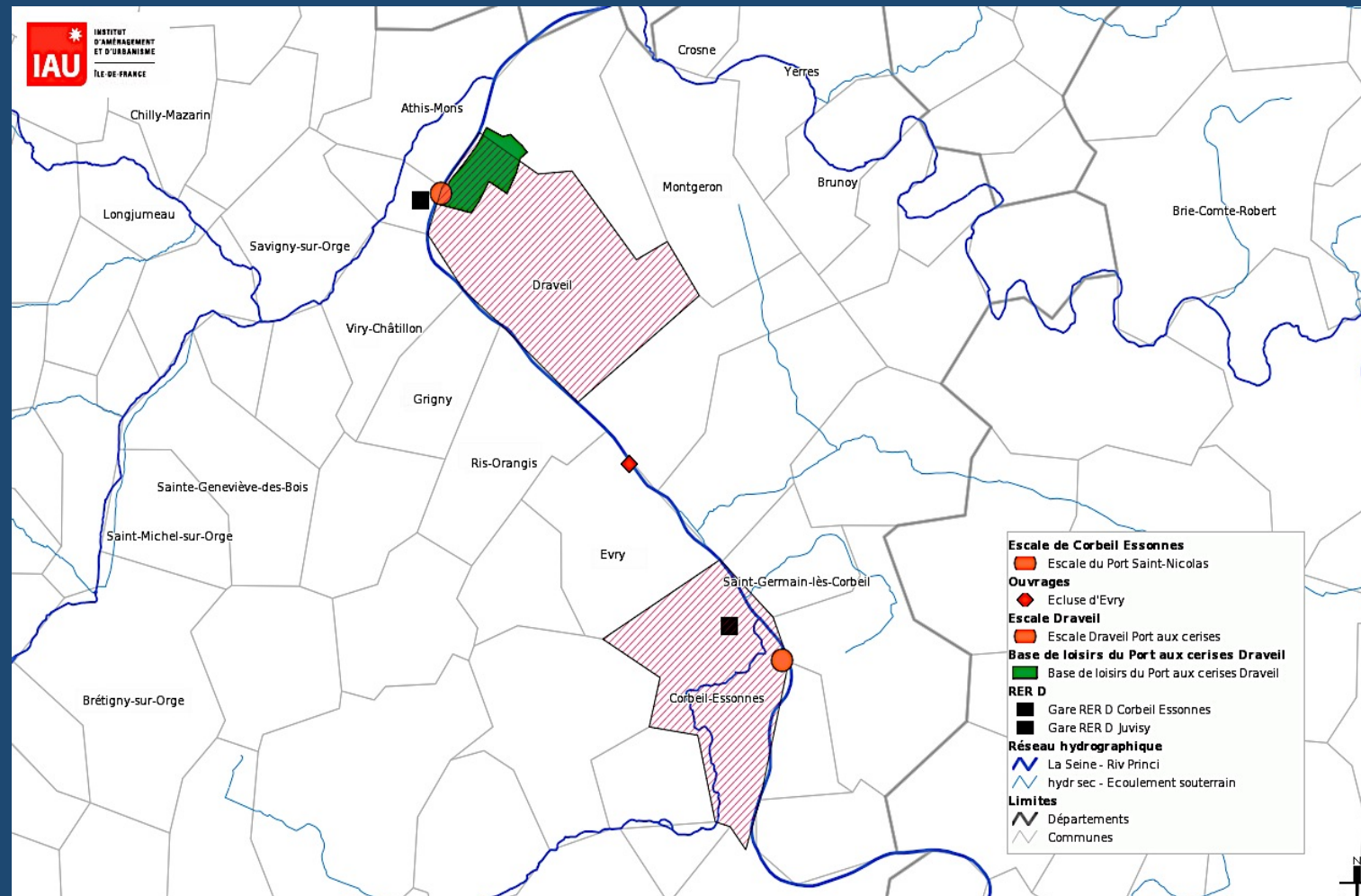
Nous l'avons constaté, le déficit de plaisance professionnelle en Ile de France se situe essentiellement en Seine amont. Puisque l'objectif de mon projet est double voulant associer, utilisation de la ressource fluviale et renforcement de l'offre touristique, il a été nécessaire de s'intéresser à ces deux points, pour la mise en place du bateau promenade.

Comme nous l'avons identifié, Corbeil-Essonnes et la base de loisirs et de plein air de Draveil, sont deux lieux touristiques. Or, un des moyens de renforcer l'offre touristique, est de relier entre eux des sites présentant un intérêt touristique. Les deux sites que nous venons de traiter, non loin l'un de l'autre, sont partiellement relié par la route, prochainement par une futur piste cyclable et enfin par la ligne D du RER, mais aucune connexion n'est faite par la Seine pour les touristes car comme nous le disions, il n'y a pas de bateau promenade assurant la navette entre les deux lieux.

Relier ces deux sites par la voie fluviale, représente un atout pour d'une part, diversifier le tourisme en proposant une activité de loisirs nouvelle à cet endroit du département, et d'autre part créer un réel pôle touristique dans le département par la mise en corrélation de ces deux sites touristiques. Cela favoriserait par ailleurs, la continuité touristique le long de la Seine et pourrait servir de point de départ à d'autres projets futurs, comme la création de nouvelles escales, ou encore la réutilisation du bateau à passagers pour des usages de transports en commun.

Le bateau promenade que je souhaite mettre en place naviguerait donc en Seine amont en Essonne sur le tronçon de la haute Seine. Il desservirait dans un premier temps les deux communes de Draveil à la limite de la commune de Juvisy (5min à pied du RER) et Corbeil-Essonnes non loin du centre ville.

Localisation des escales de Draveil et Corbeil-Essonnes – Mai 2014



Source : INSEE, IAU, Issa Estelle – Mai 2014

Le bateau promenade ici mis en place, aurait pour port d'attache, le port aux cerises de Draveil. Celui-ci en effet, présente les équipements nécessaires et, moyennant un versement annuel dans le cas d'un contrat d'amarrage, il serait possible de s'y arrêter à l'année. En période de fonctionnement du service, deux escales seraient desservies, une au Port aux Cerises, et la seconde au Port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes. La possibilité d'embarquer et de débarquer les passagers sera prévue à chacune de ces deux escales.

Lors des périodes de fonctionnement du service de bateau, une promenade unique est proposée avec un aller seulement par billet. Si les utilisateurs souhaitent reprendre la bateau au retour il devront repayer un ticket. Cela est conçu pour favoriser la visite des lieux desservis par le bateau. La promenade s'étend de Draveil à Corbeil-Essonnes. Les visiteurs embarque à Draveil, parcourrons environ 7km pour arriver à la double écluse d'Evry qu'ils traverseront pour atteindre Corbeil-Essonnes 5km plus loin. Le même parcours est prévu dans l'autre sens pour les passagers embarqués à Corbeil-Essonnes. Sur place ils pourront par exemple prendre part aux activités proposées ou continuer leur promenade à vélos suivant les circuits banalisés au départ de l'escale. La navigation suivant cet itinéraire est possible au regard de l'ouverture de l'écluse d'Evry cet année où il n'est pas prévu de période de chômage cette année.

Pour le retour les usagers ont la possibilité de reprendre le bateau en payant un nouveau trajet, prendre le vélo et rentrer, emprunter le RER D, ou encore leur voiture.

2. Réaménagement de l'escale du Port Saint-Nicolas à Corbeil-Essonnes

Mise à part le réaménagement nécessaire pour conserver la sérénité du lieu pour les plaisanciers comme nous l'avons signalé dans le diagnostic, l'escale de Draveil est accessible dès à présent. C'est à l'escale de Corbeil que des travaux d'accessibilité important doivent être engagés.

Cependant, comme nous l'avons observé tout à l'heure, l'escale de Corbeil-Essonnes ne permet pas de recevoir tout types de bateaux promenade à cause du quai haut. De plus cette escale n'est pas à même, à l'heure actuelle, d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Il faudrait ainsi, réaménager ce site. La réhabilitation du port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes et de son quai, en un espace de loisirs et de convivialité, est rendu possible par le déplacement des activités industrielles et fait l'objet de l'une des études actuellement menée par l'institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) Ile de France. L'aménagement va devoir aussi tenir compte des réglementations imposées par le PLU de la zone UP où se trouve le quai.

Le lieu de l'escale se trouve plus exactement au quai Bourgoin à Corbeil-Essonnes. Dans le but de pouvoir amarrer des bateaux de

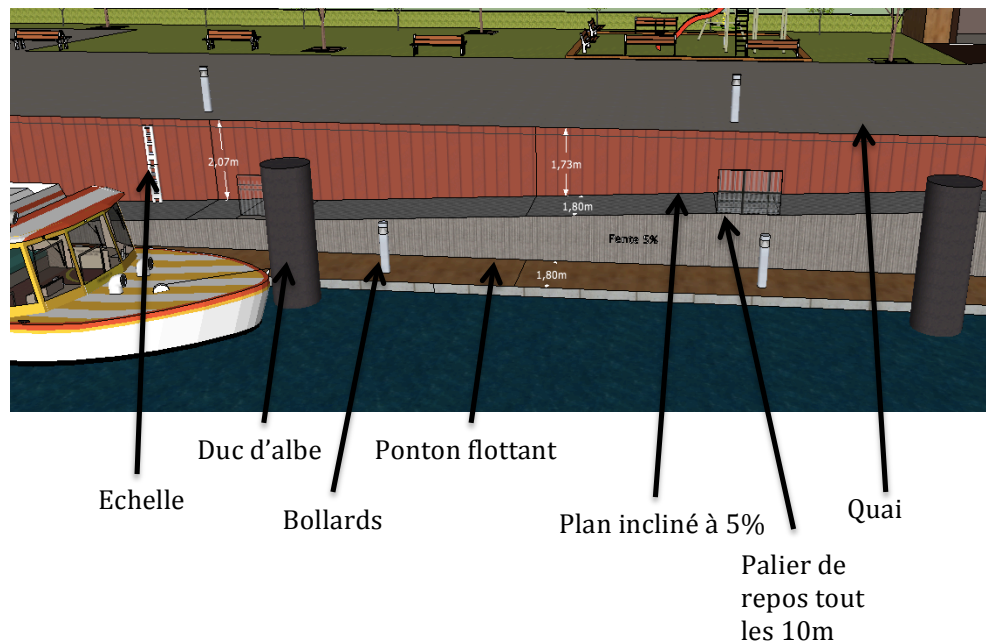
longueur supérieure à 110m, de gros pieux d'amarrage métalliques résistant seront installés dans le lit du fleuve. Vient s'y juxtaposer, un ponton flottant horizontal en bois permettant de rejoindre un pan incliné allant du niveau de l'eau jusqu'au quai.

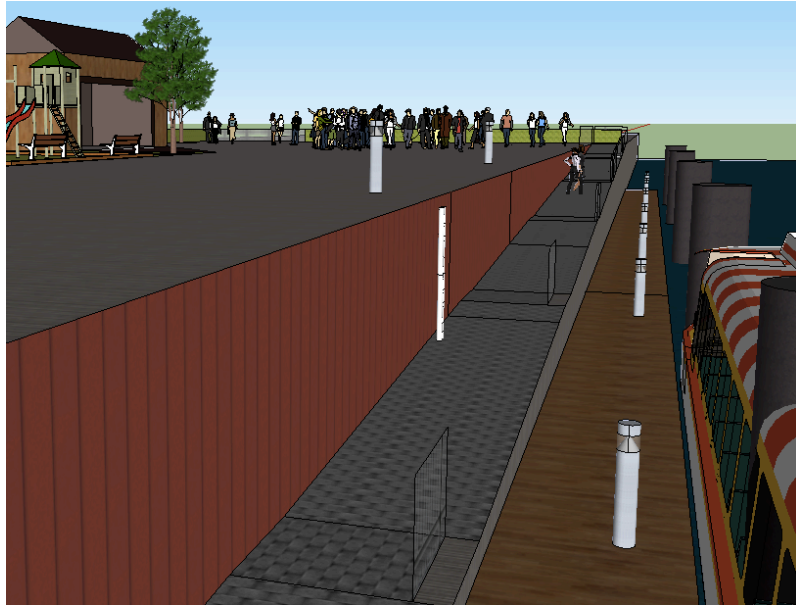
Cette pente, conformément aux normes d'accessibilité aux handicapés énoncées plus haut, est inclinée de 5% avec un palier horizontal d'une longueur de 1m40 tout les 10m. Sa longueur varie selon la hauteur de l'eau. La hauteur de la Seine hors période de crues laisse à Corbeil-Essonnes un dénivelé de 3m à 3m60 entre la surface de l'eau et le quai sec. Pour palier à ce dénivelé, la pente ainsi construite, fera toute la longueur du quai prévue pour pouvoir y accéder quand le niveau de l'eau est bas aussi bien que lorsque son niveau monte. En temps normal, elle sera longue de 60m à 72m en fonction de la hauteur de l'eau. De plus, comme sa longueur dépasse les 2m et que la fréquentation du site est moyenne du fait de la présence de bateaux de tourisme, la largeur de la pente sera de 1m80.

Des bollards seront disposés régulièrement sur les pontons flottants ainsi que sur le quai permettant aux gros bateaux ayant un pont haut et pouvant ainsi débarquer directement sur le quai de pouvoir aussi amarrer. Enfin, des échelles d'accès rapide au quai seront mises en place tous les 20m.

Ci-dessous, des photos du réaménagement de l'escale du Port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes.

Sketchup de l'escale du Port Saint-Nicolas de Corbeil-Essonnes – *ISSA Estelle – Mai 2014*





Vue de la pente d'embarquement et débarquement –
ISSA Estelle – Mai 2014



Vue du fleuve de l'ensemble du quai – ISSA Estelle - Mai 2014



Vue de la rue de l'ensemble du quai – ISSA Estelle - Mai 2014

C. L'aspect matériel

Le projet prévoit la mise en place d'un bateau promenade. Destiné à recevoir du public à bord, le bateau doit respecter les normes en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Pour se faire, il devra respecter, comme indiqué dans la partie des contraintes où nous avons détaillé les normes handicapés, une largeur d'au moins 1m20 ainsi qu'un revêtement au sol différent sur au moins un mètre. Le bateau devra être homologué par un expert pour pouvoir être considéré comme bateau à passagers.

Une approximation du nombre de touristes par jours est nécessaire pour déterminer la grandeur de celui-ci. Une évaluation peut être établie en observant le nombre de visiteurs du train touristique faisant actuellement le tour de la base de loisirs de Draveil. Un autre indicateur est le nombre de touristes moyen accueillis chaque trimestre au sein des sites touristiques du département. Enfin, la fréquentation mensuelle des écluses à proximité du lieu où naviguera le bateau nous donne une indication sur les habitudes de loisirs des plaisanciers. Ces éléments, donnés dans notre précédent diagnostic permettent de compter sur 70 personnes au maximum par jour. Cela permettra au bateau d'accueillir des groupes qu'ils soient des scolaires ou des clubs et associations désireux de découvrir la ville vue du fleuve ou le fleuve en lui même.

Le bateau promenade sera ainsi dimensionné pour pouvoir recevoir de tels groupes. Mais devra aussi être à même d'accueillir des individuels ou des familles. Le bateau ne présentera ni un service de



Bateau Renoir – ISSA Estelle – Mai 2014

restauration ni hébergements. Il comptera tout de même assez place de pour que tout passager puisse s'asseoir durant la promenade. Le bateau sera couvert sur une bonne partie de sa longueur pour assurer un

confort de promenade aussi bien en temps ensoleillé que par temps de pluie.

De plus, comme nous l'avons vu, le port d'attache du bateau quand il ne



Exemple de bateau promenade, larguez les amarres – ISSA Estelle - Mai 2014

circule pas sera la base de loisirs du port aux cerises selon les conditions décrites dans le diagnostic. Ainsi, il n'excèdera pas 5m de large et 24m de long.

Compte tenu de tous les critères mentionnés ci-dessus, nul n'est besoin, à condition de réaménager l'escale du Port Saint-Nicolas, que le bateau présente un pont haut.

Avec une longueur de 21,5m de long et 4,5m de large, le bateau promenade que je souhaite mettre en place respectera les dimensions requises pour naviguer sur cette partie de la Seine et desservir les deux escales dont nous nous sommes intéressés. Il sera de 2,57m de tirant d'eau et 3,5 m de tirant d'air, et pourra présenter une coque en acier.

D. L'aspect temporel

Nous avons pu le constater, qu'il s'agisse du tourisme fluvial, calculé à partir de la fréquentation des écluses d'Evry et du Coudray, ou du tourisme en général en Essonne, météo et fréquentation sont corrélés. Le service de bateau promenade mis en place dans le cadre de mon projet suivra la courbe de fréquentation actuelle des sites et sera donc en fonctionnement d'Avril à Octobre. Cela correspond aux trimestres 2 et 3 de l'année, période où nous avons observé que se font 29% à 39% des visites annuelles. L'ouverture en cette période de l'année s'explique par les lieux desservis dont la visite est surtout extérieure. De plus le bateau à passagers, mis en service pourra ainsi bénéficier de la venue des touristes empruntant le train touristique de la base de loisirs, lui-même ouvert de Février à Novembre.

Ces mois d'ouverture permettent par ailleurs de recevoir à bord, des groupes scolaires d'Avril à Juin et de Septembre à Octobre, mais aussi des particuliers, des familles aussi bien en semaine que le weekend ou pendant les congés scolaires des enfants. En Juillet et Août des promenades en bateau pourront être organisées par la commune pour les enfants, ou par les colonies de vacances, les centres de loisirs et les maisons de quartier des deux communes desservies par le bateau. Enfin le bateau pourra être mis en fonctionnement, même en dehors de sa période de service pour des journées thématiques sur l'eau. Dans ce cadre là des animations aussi bien dans la base de loisirs de Draveil qu'au centre ville de Corbeil-Essonnes pourraient être ainsi proposées avec la possibilité pour les personnes de prendre le bateau pour aller d'un site à l'autre et en connaître d'avantage sur la Seine et son environnement.

Durant les mois d'ouverture, le bateau fonctionnera les mercredis, vendredi et samedi hors vacances scolaires de la zone c, et tous les jours en période de vacances scolaires. Les groupes scolaires souhaitant emprunter le bateau, devront réserver celui-ci à l'avance auprès du gérant.

Le trajet entre les deux sites est de 12,20 km, la vitesse est limitée, comme nous l'avons vu, à 20 km pour les bateaux de plaisance. Le passage de l'écluse prend entre 30 et 45 min comme précisé dans le diagnostic, qui sont à rajouter au temps de parcours. Souhaitant que la promenade dure environ 2 h au total, le bateau naviguera à une vitesse moyenne de 10 km/h. En effet en l'absence d'écluse, le temps de parcours aurait été de 1h13, il est porté à 1 h 43 ou 1 h 58 selon le temps de passage de l'écluse.

Le temps d'embarquement et débarquement des passagers est d'environ 15 à 20 mn selon qu'il s'agit de groupes ou de particuliers. Ce temps a été comptabilisé dans la programmation des horaires de départ des escales⁹.

Voici les horaires de passage du bateau :

<u>Port-aux-cerises</u>		<u>Corbeil-Essonnes</u>
9h	→	11h
13h30	←	11h30
Pause Midi	-----	
14h30	→	16h30
19h	←	17h

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des réservations des groupes pour la journée. Les horaires ainsi établis permettent un départ en matinée et un second dans l'après-midi, pour chacune des deux escales. Elles tiennent compte des horaires d'ouverture de l'écluse d'Evry.

Les arrivées prévues sur les deux sites à des horaires bien déterminés permettent de développer des offres de tourisme adaptées. L'arrivée du bateau à 11 h ou 16 h 30 à Corbeil-Essonnes permettent d'envisager l'implantation de petits commerces tels que, cafés, boulangeries, ventes de sandwiches. La pause de midi au port aux cerises, permet aux utilisateurs de profiter des loisirs en plein air. Les départs sont aussi prévus pendant les horaires de classe scolaires.

III. Limites du projet

Mon projet répond aux objectifs qui étaient fixés. Faire connaître le fleuve et ce qui l'entoure, en favoriser l'accès par le public le plus large possible, mais aussi renforcer l'offre touristique de l'Essonne. Cependant plusieurs des constats, fait au début du dossier, ne semblent pas avoir été résolus par la mise en place du projet.

A. Limites liées au déficit de plaisance professionnelle en seine amont

Le premier constat établi a montré un déficit de bateau à passagers en Seine amont. La mise en service du bateau à passagers prévu dans le cadre de mon projet individuel en Seine amont augmentera le nombre en moyenne de 544 passages la fréquentation annuelle de l'écluse d'Evry en 2014.

⁹ Voir feuille de calcul du temps de parcours

Si nous reprenons les chiffres de plaisance professionnelle de 2013, un tel projet ferait passer le pourcentage de plaisance professionnelle en Seine amont de 13% de la plaisance totale à 18%. De même, avec les chiffres de 2012, la part de la plaisance professionnelle dans la plaisance globale annuelle augmenterait de 4%. Malgré l'amélioration constaté aussi bien avec les chiffres de fréquentation des écluses par les bateaux de plaisance de 2012 que de 2013, le déficit de bateau passagers en Seine amont par rapport à la Seine aval demeure important.

De plus, alors que l'un des objectifs du projet est de proposer une offre de loisirs accessible à moindre coût pour les familles, une question se pose en terme de rentabilité de l'activité. Il ne faut en effet pas oublier qu'outre la mise en service du bateau, des frais doivent être engagés tels que l'achat et l'entretien du bateau, le paiement des droits d'amarrage, le titre de navigation à renouveler tous les 5 ans, mais aussi le manque de rentabilité certain jour où la fréquentation peut être faible. Un montage approprié doit être fait pour pouvoir satisfaire l'objectif fixé initialement. Les contraintes apportée par les périodes de chômage des écluses pose lui aussi un autre problème de rentabilité empêchant de mettre l'activité en fonctionnement si le franchissement de l'écluse est interdit.

B. Limites liées au déséquilibre du tourisme en Essonne

Météo et fréquentation, une corrélation qui est constatée aussi bien dans le domaine fluvial que pour les autres sites touristiques du département. Cette problématique pour le territoire, n'est pas pour autant résolue par la mise en service du bateau. En effet, les activités au sein de la base de loisirs, aussi bien que la découverte extérieure du patrimoine industriel ou historique d'une ville, sont des activités qu'il est préférable de faire lors de journées de beau temps. S'agissant de plus, de tourisme en bateau, la météo conditionne fortement le nombre de visiteurs estimés. Ainsi, cela ne résout pas le déficit de fréquentation des sites de loisirs en périodes creuse au sein du département, continuant d'être dépendante de la météo.

Le projet de mise en place du bateau à passagers, se fait ici sur la Seine. Cependant, la Seine ne traverse qu'une petite portion du territoire de l'Essonne. Bien que répondant au besoin de diversifier le tourisme sur le département, et de développer une offre de loisirs familiale, la localisation de ce nouveau site touristique correspond à la partie du territoire bénéficiant déjà d'une présence de nombreux sites touristiques comme nous l'avons remarqué sur la carte du tourisme en Essonne. Ainsi, malgré la mise en service de ce bateau, le Sud de l'Essonne demeure en déficit de sites de loisirs. Malgré cela, et toujours en vu des objectifs établit en début de rapport, la liaison de la Base de loisirs de Draveil et du centre ville de Corbeil-Essonnes, permet de créer une continuité des sites touristiques, et afin de créer un pôle touristique moteur pour une meilleur visibilité du territoire.

Conclusion

L'Essonne, un département où fleuve et patrimoine sont liés. Développer le tourisme fluvial est devenu un besoin pour l'accroissement de l'offre touristique. Demande des familles mais aussi des collectivités locales, la présence de la Seine est une ressource importante.

La mise en place du bateau promenade dans le cadre de ce projet s'inscrit dans une démarche d'ensemble. Permises par le réaménagement de l'escale de Corbeil-Essonnes, ce projet fait la liaison par la voie fluviale, de deux sites touristiques au nord du département. Permettre un transit entre ces deux sites aussi bien par le fleuve que par la route, les pistes cyclables ou les lignes ferroviaires permet la création d'un réel pôle touristique moteur et accroît ainsi la visibilité du tourisme en Essonne.

La concrétisation de ce projet, bien que ne solutionnant pas le problème de fluctuation de la fréquentation en fonction des périodes de l'année, permettra de faire prendre conscience aux habitants des communes le long du fleuve de la richesse de celui-ci ainsi que de l'importance de sa conservation. C'est dans un but à la fois touristique et pédagogique qu'un tel projet peut voir le jour.

La réalisation du projet individuel m'a beaucoup apporté. D'une part, il m'a fallu mettre en oeuvre une démarche pour établir un projet. Avoir une vision neutre des choses et définir avec précision le résultat escompté fut un exercice qu'il m'a fallu effectuer à plusieurs reprises au cours du projet. D'autre part, j'ai dû faire appel à des connaissances acquises au cours de mes recherches. Le domaine fluvial m'était complètement inconnu. Ce projet m'a permis d'en comprendre les enjeux mais aussi les contraintes. Enfin, les nombreuses personnes que j'ai pu solliciter pour avancer dans mes recherches m'ont permis de construire pas à pas mon projet en tenant compte de la réalité et des contraintes qui s'imposent.

Bibliographie

- “Avis À La Batellerie n°1.” 2013. <http://www.vnf.fr>.
- Barciet, Perrine. “Comité Départemental Du Tourisme de l’Essonne.” CDT, 2013. www.tourisme-essonne.com.
- “Base de Loisirs Du ‘Port Aux Cerises.’” April 17, 2014. <http://portauxcerises.ucpa.com/acces-contact/>.
- “Bateau Ville de Melun,” avril 2014. <http://www.bateau-ville-de-melun.fr>.
- Berson, Michel. “Regards Sur...le CESO Territoire Sur Seine.” 2012. <http://www.audeso.org>.
- *Code Des Transports*, 2014. [droit.org](http://www.droit.org).
- “Comité Départemental Du Tourisme,” mai 2014. <http://www.tourisme-essonne.com>.
- Commune de Corbeil-Essonnes. “Plan Local d’Urbanisme de Corbeil-Essonnes,” Novembre 18, 2013. <http://www.corbeil-essonne.com/spip.php?rubrique258>.
- “Conseil Général de l’Essonne,” mai 2014. <http://www.essonne.fr>.
- Corbillé, Christine. *Le Tourisme Fluvial En Ile de France*, 2006. <http://www.iau-idf.fr>.
- cornec-perrotin, Claire. “Fonds de Développement Touristique Régional.” Août 4, 2014. [tourismepro-paris-idf.com](http://www.tourismepro-paris-idf.com).
- Da Silva, Paul. “Guide Du Tourisme et Des Loisirs.” Comité départemental du Tourisme de l’Essonne. Mars 5, 2014. www.tourisme-essonne.com.
- “Direction Régionale et Interdépartementale de L’environnement et de L’énergie,” mai 2014. <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>.
- “Direction Régionale et Interdépartementale de L’équipement et de L’aménagement d’Ile de France,” mai 2014. <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>.
- “Direction Territoriale Du Bassin de La Seine,” mai 2014. <http://www.bassindelaseine.vnf.fr>.

- Dugat, Pascale. “Berges Saines.” *Au Fil de La Seine*, 2012.
www.seineenpartage.fr.
- “Guide Pratique Pour Les Projets Fluviaux.” Ports de Paris HAROPA, 2009. www.paris-ports.fr.
- “Institut D’aménagement de D’urbanisme d’Ile de France,” mai 2014.
<http://www.iau-idf.fr>.
- Journal. *Navigation Intérieure - Règlement Général de Police*, 2003.
<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>.
- “La Promenade de La Seine En Essonne : Une Démarche Fédératrice, Colloque : ‘Le Tourisme Des Bords de Seine’.” Octobre 19, 2009.
- “Larguez Les Amarres,” avril 2014. <http://www.bateau-le-renoir.com>.
- “Les Dossiers de La Seine En Partage,” 42 pages. Seine en partage, 2011.
<http://www.seineenpartage.fr>.
- *Mobilité Pour Tous*, 2013. <http://mobilitepourtous.ch>.
- nicol, Agnès. *Les Nouvelles Obligations Légales Des Ports de Plaisance Relatives À L’accueil Des Personnes Handicapées*, 2010.
<http://www.ffports-plaisance.com>.
- “Office Du Tourisme Seine Essonne,” avril 2014. <http://www.office-tourisme-essonne.com>.
- “Port de Paris,” mai 2014. <http://www.haropaports.com>.
- Portier, Marie-Anne. “Le Tourisme Fluvial En Ile de France Une Image À Valoriser,” Décembre 2007.
- Ports de Paris - Agence Paris Seine. “Tarification Des Escales de Courte Durée,” 2011 1998. <http://www.haropaports.com>.
- Préfet de l’Essonne. *Règlement Particulier de Police*, 2003.
<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>.
- “Promenade de La Seine,” avril 2014. <http://www.audeso.org/seine>.
- Rouque, Alexis. “L’Observatoire Du Tourisme Fluvial En Ile de France.” Ports de Paris HAROPA, 2012. <http://www.haropaports.com>.
- UCPA. “Règlement Intérieur Spécifique Au Port de Plaisance de La Base Régionale de Plein Air et de Loisirs ‘Le Port Aux Cerises,’” 2013.
<http://portauxcerises.ucpa.com/acces-contact/>.

- Vernardet, Anne-Véronique. *La Promenade de La Seine*, 2010. <http://www.audeso.org/seine>.
- VNF. *Appel À Projet*, Juin 2013.
- “Voies Navigables de France,” mai 2014. <http://www.vnf.fr>.

Index des sigles

AUDESO : Agence d'Urbanisme et de développement Essonne-Seine-Orge

COS : Coefficient d'occupation au sol

DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'aménagement d'Ile de France

DTBS : Direction territoriale du Bassin de la Seine

IAU Ile de France : Institut et d'aménagement d'urbanisme d'Ile de France

PLU : Plan local d'urbanisme

RER : Réseau express régional

STIF : Syndicat des transports d'Ile de France

VNF : Voies navigables de France

IV. Annexes

Annexe : Fréquentation des écluses de Seine aval et Seine amont en 2012/2013

	A	B	C	D	E	F	G
1	Année 2013						
2							
3	ID_Ouvrage	Nom_Ouvrage	Voie d'eau	Plaisance Professionnelle	Plaisance Privée	Total plaisance	
12	ECL191	Varennes-sur-Seine	Seine amont	37	456	493	
13	ECL192	Champagne-sur-Seine	Seine amont	105	727	832	
14	ECL193	La Cave	Seine amont	120	823	943	
15	ECL194	Vives-eaux	Seine amont	87	866	953	
16	ECL195	Coudray	Seine amont	86	982	1 068	
17	ECL196	Evry	Seine amont	93	961	1 054	
18	ECL197	Ablon-Vigneux	Seine amont	104	1 054	1 158	
19	ECL198	Port-à-L'Anglais	Seine amont	394	1 269	1 663	
20	ECL200	Suresnes	Seine aval	1 240	1 391	2 631	
21	ECL201	Chatou	Seine aval	844	278	1 122	
22	ECL202	Bougival	Seine aval	303	792	1 095	
23	ECL203	Andrésy	Seine aval	889	854	1 743	
24	ECL204	Méricourt	Seine aval	719	504	1 223	
25	Nombre de passage annuel de bateaux aux écluses de Seine amont et Seine aval de part et d'autre de Paris dans un rayon de 100 km						
26							
27							
28							
29							
30							
31							
32							
33	Tronçon	Somme plaisance professionnelle	Pourcentage	Somme plaisance privée	Pourcentage	Somme plaisance totale	
34	Seine amont	1 026	13%	7 138	87%	8 164	
35	Seine aval	3 995	51%	3 819	49%	7 814	
36						15 978	
37							
38							
39							
40							
41							
42							
43							
44							
45							
46							

Source : VNF, calcul Estelle ISSA - Mai 2014

Annexe : Corrélation entre la fréquentation des écluses et la météo (température et précipitation) en 2013

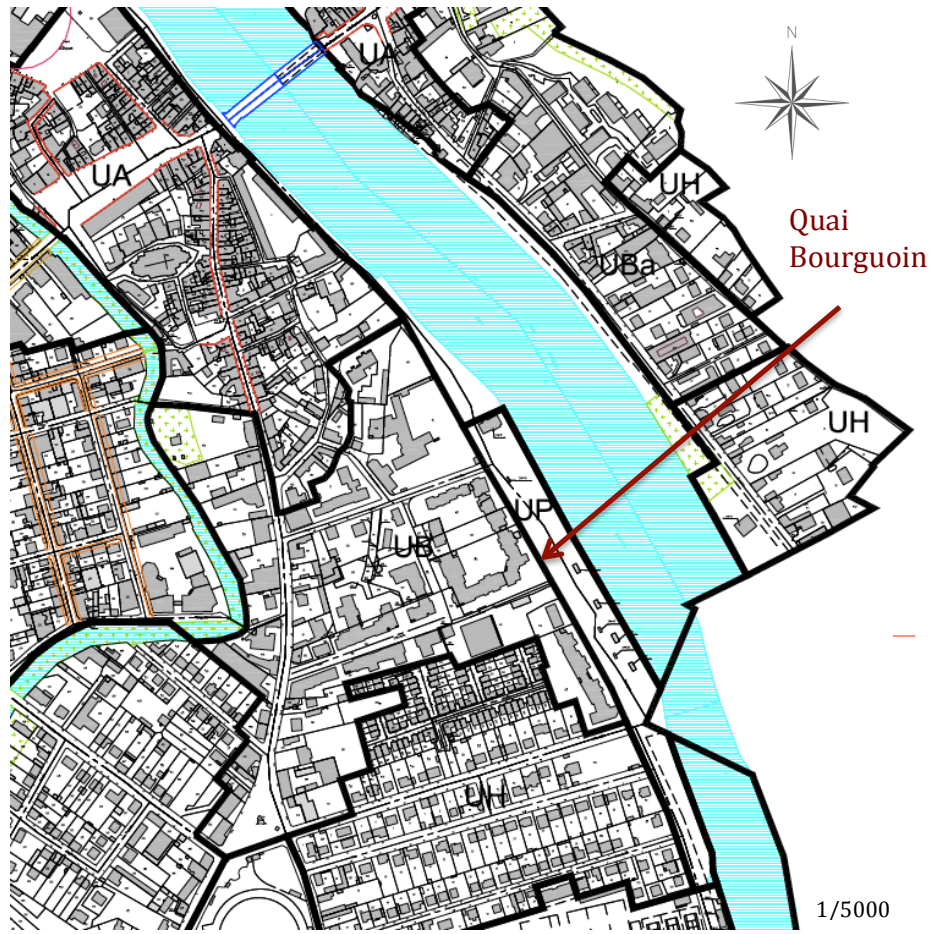
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1	Annee 2013	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Somme	Moyenne
2	Températures (Xi)	3,1	2,5	4,9	9,9	11,9	16,6	21,6	19,2	16,4	13,9	6,9	5,2	132,1	11,0083333
3	Fréquentation Evry (Yi)	3	2	23	58	99	219	235	290	40	53	24	8	1054	87,8333333
4	Précipitations (mm) Pi	51,7	40,1	45,2	46,4	88,3	112,2	36,8	29,5	85,7	81,5	83,3	53,7	754,4	62,8666667
5															
6	Xi-Moy(X)	-5,99	-6,44	-4,62	-0,84	0,67	4,23	8,02	6,20	4,08	2,19	-3,11	-4,40		
7	Yi-Moy(y)	-7,48	-7,58	-5,59	-2,27	1,62	13,01	14,53	19,75	-3,97	-2,74	-5,49	-7,01		
8	Pi-Moy(p)	-11,17	-22,77	-17,67	-16,47	25,43	49,33	-26,07	-33,37	22,83	18,63	20,43	-9,17		
9															
10	(Xi-Moy)^2	35,84	41,48426089	21,38158136	0,703939207	0,455616484	17,91747937	64,2869725	38,45376858	16,65867418	4,791713267	9,672209867	19,33291889	270,978829	
11	(Yi-Moy)^2	56,01924896	57,44847839	31,21532416	5,136498563	2,635942543	169,2277807	211,0274653	389,8650538	15,79398233	7,511807975	30,16416111	49,14314921	1025,18889	
12	(Pi-Moy)^2	124,69	518,32	312,11	271,15	646,85	2433,78	679,47	1113,33	521,36	347,20	417,52	84,03	7469,82667	
13															
14															
15	Ecart type x	4,752006848													
16	Ecart type y	9,242965312													
17	Ecart type p	24,94966043													
18															
19	(Xi-Moy)*(Yi-Moy)	44,80750787	48,81810797	25,83472456	1,901521161	1,095891816	55,06482787	116,4745331	122,4409268	-16,22056736	-5,99953581	17,08081078	30,82337615	442,122125	
20	(Yi-Moy)*(Pi-Moy)	83,57804213	172,5594366	98,7048606	37,3197976	41,29250718	641,765387	-378,664847	-658,8248577	-90,74341945	-51,06963947	-112,2237678	64,26032696	-152,04617	
21															
22	cov xy	36,84351041													
23	r	0,838827426													
24	r^2	0,704													
25															
26	cov xp	-12,67051444													
27	r	-0,054943749													
28	r^2	0,0030													
29															
30															

La température explique la fréquentation et 70 % pour Evry

La précipitation n'explique en rien la fréquentation

Source : VNF, <http://www.infoclimat.fr>, calcul Estelle ISSA

Annexe : Zonage du PLU de Corbeil-Essonnes



Source : PLU Corbeil-Essonnes – Mai 2014

Annexe : Calcul du temps de parcours entre les deux escales

	A	B	C
1			
2			
3	Vitesse (Km/h)	10	
4			
5	Km parcourus	12,2	
6	Minutes de trajet	73,2	
7	Temps	1h13min	
8			
9	Ecluse	45min	30min
10	Minutes de parcours du trajet total	118,2	103,2
11			
12	TOTAL	1h58min	1h43min
13			

Source : Bateau ville de Melun, Estelle ISSA

Table des matières

Introduction	6
I. Le tourisme fluvial en Ile de France	8
A. Un constat : des besoins au niveau du secteur fluvial et touristique ...	8
1. Déficit touristique de la plaisance professionnelle en Seine amont.	8
2. Le tourisme en Essonne, une offre à renforcer, une demande des franciliens.....	10
B. Les objectifs du projet	14
1. Le fleuve : Faire connaître le fleuve, favoriser son accès par le public, combler le déficit de bateau à passagers en Seine amont	14
2. Renforcer le tourisme en Essonne.....	15
C. Des ressources exploitables dans le domaine touristique et fluvial. 16	16
1. La Seine, le fleuve est une ressource naturelle utilisable pour le tourisme.....	16
2. Deux sites touristiques : La Base de loisirs du Port aux cerises et Corbeil-Essonnes.....	18
3. Les escales fluviales pour bateaux à passagers	26
D. Contraintes	31
1. Les réglementations du domaine fluviale	31
2. Les écluses	32
3. Nouvelles normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite..	34
4. PLU de Corbeil-Essonnes.....	35
II. Mise en place d'un service de bateau à passagers	36
A. Description de l'activité mise en place	36
1. Public et activités	36
2. Description des activités.....	37
B. Bateau et lieux d'escales	38
1. Lieu de navigation	38
2. Réaménagement de l'escale du Port Saint-Nicolas à Corbeil-Essonnes	40
C. L'aspect matériel	43
D. L'aspect temporel	44
III. Limites du projet	45
A. Limites liées au déficit de plaisance professionnelle en seine amont	45
B. Limites liées au déséquilibre du tourisme en Essonne	46
Conclusion	47
IV. Annexes	52

4^{ème} de couverture



ISSA Estelle
Stage de découverte
DA3 - 2014

Mise en place d'un bateau à passagers en Seine amont

Ile de France - Essonne (91)

Résumé :

La Seine, s'étend sur de nombreux kilomètres en Ile de France. Ressource naturelle, elle est remise à l'honneur dans les politiques menées par les communes ces dernières années. Création de pistes cyclables le long du fleuve, aménagement des berges, le département de l'Essonne bénéficie de plus de sites touristiques d'intérêt au bord de l'eau.

Cependant, bien qu'une demande en tourisme fluvial se fasse entendre en région Parisienne, l'offre est essentiellement concentrée sur Paris. Le déficit de bateau à passagers sur la Seine en amont de la capitale en témoigne.

Profitez de la présence de la Seine en Ile de France pour découvrir la richesse du territoire et son histoire. Ce projet vous propose d'embarquer pour une découverte de l'Essonne au fil de l'eau grâce à la mise en place d'un bateau promenade dans le nord du département.

Bateau promenade – Tourisme – Escale – Plaisance – Seine – Fluvial - Ile de France – Essonne – 91 – Draveil – Corbeil-Essonnes